

Rapport Annuel d'Exécution 2018

Coopération Nouvelle-Calédonie -
Union européenne



Liste des sigles et abréviations

ADCK	Agence pour le Développement de la Culture Kanak
ADEME	Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie
ADRAF	Agence de développement Rural et d'Aménagement Foncier
ASEE	Alliance Scolaire de l'Eglise évangélique
BCI	Banque Calédonienne d'Investissement
BEI	Banque Européenne d'Investissement
BTP	Bâtiment et Travaux Publics
CANC	Chambre d'Agriculture Nouvelle-Calédonie
CCFP	Comité Consultatif de la Formation Professionnelle
CCI	Chambre de Commerce et d'Industrie
CCNUCCC	Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques
CCT	Commission Consultative du Travail
CCTT	Comité de Coordination Technique Territoriale
CDS	Conseil du Dialogue Social
CE	Commission européenne
CEN	Conservatoire des Espaces Naturels
CFTMC	Centre de Formation aux Techniques de la Mine et des Carrières
CGS	Contrat de Gouvernance Solidaire
CLO	Comité Local d'Orientation
CMA	Chambre de Métiers et de l'Artisanat
CODEV	Code de Développement
CPS	Communauté du Pacifique
CQP	Certificat de Qualification Professionnelle
CREIPAC	Centre de Rencontres et d'Echanges du Pacifique
CRGA	Comité des Représentants des Gouvernements et des Administrations
CROP	Conseil des Organisations Régionales du Pacifique
DAO	Décision d'Association Outre-mer
DBAF	Direction du Budget et des Affaires Financières
DFPC	Direction de la Formation Professionnelle Continue
DIF	Droit Individuel à la Formation
DIMENC	Direction de l'Industrie, des Mines et de l'Énergie de la Nouvelle-Calédonie
DOCUP	Document Unique de Programmation
DSCGR	Direction de la Sécurité Civile et de la Gestion des Risques
DTE	Direction du Travail et de l'Emploi
EPA	Établissement Public Administratif
EPIC	Établissement Public à caractère Industriel et Commercial
F.CFP	Franc Pacifique
FED	Fonds européen de développement
FIAF	Fonds Interprofessionnel de l'Assurance Formation
FIP	Forum des Iles du Pacifique
FPC	Formation Professionnelle Continue
FPR	Cadre pour le Régionalisme du Pacifique
GDPL	Groupement de droit particulier local
GPSE	Groupes Paritaires Sectoriels de l'Emploi
GSMA	Groupement du Service Militaire Adapté
IDC-NC	Institut de Développement des Compétences - Nouvelle-Calédonie
IDH	Indicateur de Développement Humain
ISEE	Institut de la Statistique et des Études Économiques de Nouvelle-Calédonie
MoU	<i>Memorandum of Understanding</i>
NC 2025	Schéma d'aménagement et de développement NC 2025
OCTA	Association des Pays et Territoires d'Outre-mer de l'Union Européenne
ODD	Objectifs de développement durable

OF	Organisme de formation
PALM	<i>Pacific Islands Leaders Meeting</i>
PIB	Produit Intérieur Brut
PIL	Province des Îles Loyauté
PME	Petite et Moyenne Entreprise
PN	Province Nord
PROE	Programme régional océanien de l'environnement
PS	Province Sud
PTOM	Pays et Territoires Outre-mer
SAEM	Société Anonyme d'Économie Mixte
SCRRE	Service de la Coopération Régionale et des Relations Extérieures
SEM	Sociétés d'Économie Mixte
SIVM	Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples
SNC	Société en Nom Collectif
TGC	Taxe Générale sur la Consommation
TPE	Très Petite Entreprise
UCF	Union pour la Calédonie dans la France
UICN	Union Internationale pour la Conservation de la Nature
USP	Université du Pacifique Sud
WCPFC	Commission des pêches du Pacifique central et occidental
ZCNE	Zone côtière Nord-Est

Taux de change

1 000 F.CFP = 8,38 euros

1 euro = 119,3317 F.CFP (valeur approchée)

Table des matières

1. État des lieux sur le plan politique, économique et social	5
1.1. État des lieux sur le plan politique	5
1.1.1. Politique interne	5
1.1.2. Relation avec l'État	6
1.1.3. Politique et intégration régionale.....	13
1.2. État des lieux sur le plan économique et social en 2018	23
1.3. Indicateurs du développement.....	31
2. Programme d'action pour le développement du PTOM	34
2.1. Politique de rééquilibrage et développement économique	34
2.2. Un modèle de développement tourné vers le développement durable	35
2.2.1. Préservation de l'environnement et de la biodiversité.....	35
2.2.2. Changement climatique et énergie	36
3. Examen de la coopération passée et en cours.....	39
3.1. Secteur de concentration	40
3.1.1. Résultats	42
3.1.2. Degré d'intégration des questions transversales.....	46
3.2. Projets et programmes hors concentration	46
3.2.1. Utilisation des ressources destinées notamment à l'insertion régionale.....	46
3.3. Utilisation des ressources destinées notamment à l'insertion régionale.....	47
3.3.1. Utilisation des ressources destinées aux acteurs non gouvernementaux (ANG).....	56
3.4. Programme de l'Union et autres concours financiers.....	57
3.4.1. Projets développés dans le cadre de la génération de programmes de l'Union et des programmes de coopération 2014-2020	58
3.4.2. Projet développé dans le cadre de la Facilité de coopération technique (TCF 2) de l'Union européenne	65
3.5. Nouvelle proposition de Décision d'Association Outre-mer	66
3.6. Banque européenne d'investissement.....	67
3.7. Aide humanitaire d'urgence	67
3.8. Soutien supplémentaire en cas de fluctuations à court termes des recettes d'exportation ...	67
3.9. Visibilité de l'aide européenne	68
4. Perspectives de programmation pour les années à venir.....	69
5. Dialogue entre l'Ordonnateur territorial et les ANG et coordination des donateurs.....	71
5.1. Dialogue dans le PTOM entre l'ordonnateur territorial et les acteurs non gouvernementaux	71
5.2. Coordination des donateurs	71
Conclusion.....	73
Liste des annexes.....	74

1. *État des lieux sur le plan politique, économique et social*

1.1. État des lieux sur le plan politique

1.1.1. Politique interne

L'année 2018 a été marquée par la préparation du référendum d'autodétermination du 4 novembre 2018.

Le 1^{er} décembre 2017 a eu lieu l'élection du président et du vice-président du gouvernement. Le gouvernement « Germain II » est composé de 11 membres, comporte une majorité non-indépendantiste, qui inclut cinq élus de la plateforme (Philippe Germain, Hélène Iékawé, Nicolas Metzdorf, Cynthia Ligeard et Bernard Deladrière) et un élu Les Républicains Calédoniens (Christopher Gyges). Les 5 personnalités indépendantistes sont: Déwé Gorodey et Valentine Eurisouké pour l'UNI, Gilbert Tuyienon, Jean-Louis d'Anglebermes et Didier Poadyaliwane pour l'UC.

La IV^e mandature du Congrès a été présidée par Thierry Santa, élu Les Républicains-Rassemblement du 16 juillet 2015 au 30 juillet 2018. Le 30 juillet 2018 lors du renouvellement du bureau de cette mandature, trois candidats sont présentés : Rock Wamytan par les deux groupes indépendantistes, le président sortant Thierry Santa soutenu par le nouveau groupe « Les Républicains Rassemblement - MPC », et Gaël Yanno, non-inscrit et qui s'est présenté l'appui de Calédonie ensemble. Au troisième tour, Thierry Santa a retiré sa candidature en faveur de Gaël Yanno. Ce dernier a finalement été élu avec la totalité des 29 votes non-indépendantistes.

La Commission permanente, qui siège en dehors des sessions du Congrès afin de voter les textes réglementaires (délibérations) dans des domaines délégués par l'institution (hors vote du budget et des lois de pays) est désormais présidée par M. Louis Mapou (FLNKS-UNI-Palika, Province Sud) qui remplace M. Philippe Gomès (Calédonie ensemble, Province Sud). La Commission des relations extérieures est quant à elle présidée par M. Rock Wamytan (élue UC-FLNKS et Nationalistes, Province Sud) qui succède à Mme. Caroline Machoro-Reignier (élue UC-FLNKS et Nationalistes, Province Nord).

Le 4 septembre 2018, M. Clément Grochain, sénateur coutumier de l'aire Paici Camuki a été élu à la fonction de président du Sénat coutumier. Le Sénat coutumier est l'institution qui assure la représentation du monde coutumier, il joue aussi le rôle de gardien et de défenseur de l'identité kanak. Cette assemblée consultative rend un avis sur tout projet de loi de pays et délibération relatifs aux signes identitaires, au statut civil coutumier terres coutumières etc. Elle peut être consultée sur tout autre projet ou proposition, que ce soit par le Gouvernement, le Congrès, les assemblées de Province ou par le Haut-Commissaire.

Sur le plan législatif, 19 lois du pays ont été publiées en 2018. Les lois du pays de Nouvelle-Calédonie sont des actes votés par le Congrès dans certaines matières, qui ont valeur législative. Parmi elles, dix concernent l'évolution du droit fiscal calédonien, trois ont trait au droit du travail, et trois au droit commercial.

Sur cette même période, plusieurs grands dossiers ont occupé l'exécutif calédonien. On pourra retenir l'adoption du plan territorial de sécurité et de prévention de la délinquance, le lancement des travaux sur une politique calédonienne de l'eau mais également la mise place de la taxe générale sur la consommation (TGC).

Le plan territorial de sécurité et de prévention de la délinquance 2018-2022 a été adopté par le Congrès le 12 mars 2018. Résultat d'une vaste concertation auprès de l'Etat, des provinces, des communes, du Sénat coutumier, du CESE et des associations de maires. Le plan s'appuie sur des politiques existantes dans des domaines tels que l'éducation, le sport, la santé. 138 actions sont regroupées en 4 grandes orientations stratégiques : 1- une gouvernance structurée pour mieux coordonner les actions et fédérer les acteurs, 2- une politique pays pour changer les comportements et les mentalités, 3- mettre en œuvre des politiques efficaces dans la lutte contre les violences et addictions, 4- permettre à chaque jeune calédonien de trouver sa place dans la société.

En avril 2018, le gouvernement a mis en place le Forum H2O qui avait pour objet d'organiser une réflexion d'ensemble sur la politique de l'eau mobilisant tous les acteurs concernés : collectivités, institutions, associations, agriculteurs et professionnels. La politique de l'eau calédonienne issue des réflexions du Forum devra répondre à 3 défis majeurs : fournir en eau, en qualité et en quantité, toutes les populations de la Nouvelle-Calédonie quelle que soit la saison, fournir de l'eau pour assurer la compétitivité économique du pays et enfin consolider la préservation des milieux, afin d'obtenir un équilibre harmonieux entre nature et développement.

Autre chantier d'envergure, les travaux pour la mise en place de la Taxe générale sur la consommation (TGC). Cette taxe de type TVA s'applique sur les prix à la consommation des biens et des services et vient se substituer à plusieurs droits et taxes tels que la taxe générale à l'importation (TGI), la taxe de base à l'importation (TBI), la taxe de péage (TP), la taxe sur le fret aérien (TFA), la taxe de solidarité sur les services (TSS), la taxe sur les nuitées hôtelières (TNH) et droit proportionnel à la patente. Après une période d'essai dite de marche à blanc de la TGC de 18 mois, la TGC à taux plein est entrée en vigueur le 1^{er} octobre 2018. Son rendement annuel est estimé à 51 milliards de francs CFP pour la Nouvelle-Calédonie.

1.1.2. Relation avec l'État

L'année 2018 a été intense en termes de coopération entre l'État et les institutions calédoniennes tout d'abord autour des Assises de l'outre-mer, puis bien sûr afin de préparer le référendum d'autodétermination de la Nouvelle-Calédonie du 4 novembre 2018. Enfin, le concours financier de l'Etat s'est poursuivi à travers l'octroi d'aides directes ou indirectes aux collectivités ou acteurs économiques calédoniens.

La participation de la Nouvelle-Calédonie aux Assises des Outre-mer

Le Gouvernement a lancé les Assises des Outre-mer le mercredi 4 octobre 2017 afin d'ouvrir un temps d'échange et de réflexion avec l'ensemble des ultra-marins autour de sujets quotidiens comme la jeunesse, l'emploi, la santé, la sécurité, l'environnement, la création d'entreprise et la culture.

Le 5 décembre 2017, Mme. Annick Girardin, Ministre des outre-mer, a lancé officiellement les travaux des Assises des outre-mer en Nouvelle-Calédonie à l'EFPA.

Le Comité local d'orientation (CLO), présidé par le Haut-Commissaire et composé du président du Gouvernement, du président du Congrès, des présidents des Provinces, du président du Sénat coutumier, du président du Conseil économique social et environnemental (CESE) et de M. Lagadec, président de l'UNC, avait pour mission de proposer des thèmes prioritaires ou des projets à ajouter aux feuilles de route territoriales. Quatre thèmes ont été retenus pour les ateliers : « Insertion emploi », « Réussite scolaire », « Vivre ensemble » et « Prévention de la délinquance des jeunes ». La synthèse des ateliers devait mettre en exergue la situation actuelle (forces et faiblesses), les améliorations possibles et les projets. Au total, 22 rencontres citoyennes (ateliers et réunions publiques) ont été organisées dans le cadre des Assises.

La synthèse de la Nouvelle-Calédonie a été transmise fin mars 2018 au Ministère de l'Outre-mer afin d'être intégrée à la synthèse des contributions des outre-mer sous la forme du livre bleu des outre-mer.

Pour la Nouvelle-Calédonie, plusieurs axes d'amélioration ont été évoqués en particulier pour la réussite et l'insertion des jeunes.

Le livre bleu des Outre-Mer publié le 28 juin 2018 se veut être un instrument au service des territoires ultramarins et des 2,7 millions de citoyens français qui y habitent. On y trouve plusieurs ambitions intéressant directement la Nouvelle-Calédonie comme l'expérimentation d'un Erasmus outre-mer destiné à favoriser les échanges dans le bassin régional des territoires sur le modèle « Erasmus + », le soutien au développement de stratégies touristiques, l'accompagnement de la transition énergétique et de la transition numérique, la diffusion de la culture de l'export dans les outre-mer, la mobilisation des opérateurs de l'Etat au service du financement de l'économie...

La préparation du référendum d'autodétermination

L'accord de Matignon conclu à Paris le 26 juin 1988 et complété le 20 août 1988 par les accords d'Oudinot prévoyait un scrutin d'autodétermination pour la Nouvelle-Calédonie en 1998. L'accord de Nouméa signé le 5 mai 1998, a été ratifié par un référendum local, le 8 novembre 1998. Il organise l'avenir institutionnel de la Nouvelle-Calédonie à travers notamment des transferts de compétences et reporte le référendum d'autodétermination.

Le principe de cette consultation a été posé à l'article 77 de la Constitution française. Ses modalités sont prévues par la loi organique relative à la Nouvelle-Calédonie du 19 mars 1999, dans le respect des orientations de l'accord de Nouméa.

Le 19 mars 2018 le Congrès a fixé la date à laquelle se tiendra le premier référendum et au cours du XVIIe comité des signataires, les partenaires calédoniens se sont accordés sur la formulation de la question qui sera posée.

Le décret portant convocation des électeurs et organisation de la consultation sur l'accession à la pleine souveraineté de la Nouvelle-Calédonie a été publié au Journal officiel du 7 juin 2018. La question posée aux électeurs le 4 novembre 2018 était la suivante : " Voulez-vous que la Nouvelle-Calédonie accède à la pleine souveraineté et devienne indépendante ? ".

La campagne électorale s'est ouverte le 22 octobre 2018 et s'est clôturée le 2 novembre 2018 à minuit.

Les résultats ont été annoncés le 5 novembre 2018 par le président de la Commission de contrôle, M. Francis Lamy :

Votants : 141 099

Bulletins blancs : 1012

Bulletins nuls : 1154

Suffrages exprimés : 138 933

Ont obtenu :

Oui : 60 573 (43,6%)

Non : 78 360 (56,4%)

La loi organique de 1999 prévoit, qu'en cas de victoire du non à l'accession de la Nouvelle-Calédonie à la pleine souveraineté, un nouveau référendum pourra être organisé à la demande écrite du tiers des membres du Congrès, adressée au Haut-Commissaire et déposée à partir du sixième mois suivant le référendum du 4 novembre 2018.

- **Préparation du scrutin d'autodétermination**

Outre le bon déroulement du scrutin référendaire, l'État en tant que partie prenante aux accords de Nouméa s'est mobilisé dès la fin d'année 2017 pour que le dialogue entre forces politiques soit maintenu.

Visite de M. Édouard Philippe, Premier Ministre (décembre 2017)

Le chef du gouvernement M. Édouard Philippe, s'est rendu à Nouméa le 2 décembre 2017 accompagné de Madame Annick Girardin, Ministre des Outre-mer, de la Garde des sceaux, Nicole Belloubet et de Sébastien Lecornu, secrétaire d'Etat auprès du ministre de la Transition écologique. Le Premier Ministre a annoncé la tenue du XVIIe comité des signataires de l'Accord en mars 2018 ainsi que la visite du Président de la République d'ici mai 2018.

Il a annoncé le 5 décembre la mise en place d'un Comité des sages dont la mission est de garantir la bonne tenue de la campagne qui précèdera le référendum d'autodétermination. Ce Comité s'est réuni pour la première fois le 27 décembre 2017 et est composé de 12 personnalités calédoniennes « reconnues, respectées et représentant la diversité calédonienne ». Il s'agit du père Apikaoua, de M. Elie Poigoune, président de la ligue des droits de l'Homme, de Marie-Claude Tjibaou, veuve du leader indépendantiste, d'Anne-Marie Mestre, présidente de l'association SOS Violences sexuelles, d'Octave Togna, ancien directeur de l'ADCK, d'anciens maires de Calédonie : M. Jean Lèques (maire honoraire de Nouméa), M. Jean-Pierre Aifa (Bourail), Robert Frouin (Koumac), du vice-président du Conseil économique, social et environnemental, M. Jean-Pierre Flotat, de M. Sosefo Falaeo, ancienne autorité coutumière de la communauté walisienne, de M. Fote Trolue, premier magistrat kanak et de M. Billy Wapotro, ancien directeur de l'Alliance scolaire de l'Église évangélique (ASEE).

Le XVII^{ème} comité des signataires (mars 2018)

Le XVII^{ème} Comité des signataires de l'Accord de Nouméa s'est tenu le 27 mars 2018, sous l'autorité du Premier ministre. Cette réunion portait principalement sur la préparation de la consultation prévue par l'Accord de Nouméa, fixée le 4 novembre 2018 (cf. relevé de conclusions¹).



Les membres du comité des signataires se sont accordés sur le texte de la question soumise au vote : « Voulez-vous que la Nouvelle-Calédonie accède à la pleine souveraineté et devienne indépendante ? », avec une réponse par oui ou non.

D'autres sujets liés à l'organisation de la consultation ont été abordés : le calendrier, la commission de contrôle, la campagne d'information, mais aussi les questions de sécurité. Ce comité a été l'occasion pour l'État de présenter les mesures mises en œuvre ou prévues au cours de l'année 2018 afin d'assurer la tranquillité publique avant, pendant et après le déroulement du scrutin.

Concernant le groupe de dialogue sur l'avenir, le Premier ministre a transmis au Comité la proposition de Charte des valeurs calédoniennes élaborées par les 7 participants à ce groupe de travail.

Un bilan des groupes de travail locaux a également été effectué, sur le transfert de l'ADRAF, sur les transferts de compétences prévus à l'article 27 de la loi organique, sur le groupe de travail des partenaires et signataires relatif au nickel et sur le bilan de l'accord de Nouméa.

¹https://gouv.nc/sites/default/files/atoms/files/xvii_e_comite_des_signataires_de_laccord_de_noumea_-_releve_des_conclusions.pdf



Deux rencontres additionnelles se sont tenues en marge du comité des signataires :

- Une rencontre du G10, en présence d'Édouard Philippe, Premier ministre (cf. communiqué²). Afin de permettre la reprise du dialogue politique, le Premier ministre a proposé des évolutions dans le mode de fonctionnement du groupe, régi par la collégialité et le consensus, qui ont été agréées par les participants. Le Premier ministre a également annoncé la désignation de M. François Seners pour le représenter à l'occasion des réunions à venir du groupe du chemin sur l'avenir.
- Un "Comité des exécutifs", en présence d'Annick Girardin, ministre des Outre-mer. Bernard Deladrière, membre du gouvernement, et le président, Philippe Germain, ont participé à ce comité. Cette réunion technique a également réuni les présidents du Congrès et des provinces.

Visite du Président de la République, M. Emmanuel Macron (mai 2018)

En mai 2018, le Président de la République, Emmanuel Macron, effectuait sa première visite officielle en Nouvelle-Calédonie à l'occasion du trentième anniversaire de l'assaut de la grotte d'Ouvéa et à six mois du référendum sur l'autodétermination. Il était le premier chef d'État à se rendre sur l'île après l'assaut qui avait causé la mort de dix-neuf Kanak indépendantistes et de deux militaires. Emmanuel Macron a planté un cocotier symbolique à Hwadrilla et s'est recueilli sur la stèle commémorative sans y déposer de gerbe, dans un souci d'apaisement. Le même jour, Emmanuel Macron remettait les actes de prise de possession de la Nouvelle-Calédonie au gouvernement collégial au Centre culturel Tjibaou, documents jusqu'alors conservés aux archives de l'outre-mer d'Aix-en-Provence. Enfin, lors de son discours au Théâtre de l'île, Emmanuel Macron a appelé à faire preuve de « responsabilité » lors du référendum, le 4 novembre. Pour que le choix se fasse « dans le calme », en se souvenant que « le jour d'après, chacune et chacun aura à travailler ensemble ». Il a rappelé que « c'est aux Calédoniens qu'il revient de prendre position » pour ou contre l'indépendance et a décrit le rôle géopolitique et économique que le pays pourrait jouer de par sa position géographique.

² <http://www.mncparis.fr/uploads/communique-pm-reunion-sur-le-chemin-de-l-avenir-9-03-2018.pdf>

Travaux du groupe de dialogue « sur le chemin de l'avenir » (G10): charte sur les valeurs calédoniennes et bilan politique des accords

A l'issue du XVII^e Comité des signataires, le G10, devenu G7 suite au départ de trois participants initiaux du Rassemblement et des Républicains calédoniens, poursuit ses travaux sur la charte des valeurs calédoniennes.

La charte est finalisée le 27 juillet à la lumière de la consultation citoyenne organisée par le Haut-Commissariat. Le texte est ainsi enrichi de « précisions et de compléments en matière de droit des femmes, de respect du principe de laïcité, de place des personnes en situation de handicap, de transparence de la vie publique, de neutralité des fonctionnaires, de préservation de l'environnement, de respect des droits des consommateurs et des usagers du service public, de liberté d'association et de sécurisation foncière notamment ».

Les travaux du G7 vont se poursuivre dès le 10 août et se concentrer sur la réalisation d'un second document : le bilan politique des accords de Matignon et de Nouméa. Ce dernier s'articule autour de 4 points : la gouvernance, le vivre-ensemble, le rééquilibrage et les inégalités territoriales.

Déclaration du président de la République le 4 novembre et déplacement à Nouméa du Premier Ministre et de la Ministre des Outre-mer le 5 novembre

Le 4 novembre, le Président de la République dans une déclaration officielle salue le résultat du référendum comme une « marque de confiance dans la République ».

Le 5 novembre à Nouméa, le Premier ministre accompagné de la Ministre des Outre-mer rencontre les missions d'observations du référendum (ONU, Forum des Iles du Pacifique) et les forces politiques pour saluer leur engagement et recueillir leurs impressions sur le résultat. Il est proposé de réunir le comité des signataires en décembre 2018 à Paris.

- **Les dépenses de l'État**

Les dépenses de l'État en Nouvelle-Calédonie sont évaluées à 155 milliards de francs CFP pour 2016 (dernière année disponible), en progression de 1,5% par rapport à 2015.

Elles sont essentiellement composées des salaires versés aux fonctionnaires d'État et des pensions (y compris celles versées aux gendarmes et aux militaires). Ces dépenses de personnel (83 milliards de F.CFP, cotisations et prestations sociales comprises) diminuent légèrement en 2016 (-0,6%), suite notamment à la baisse des dépenses de personnel de l'Éducation nationale (-1,2%).

Hors charges de personnel, les dépenses de fonctionnement de l'État (achat de matériel, gestion immobilière du Haut-commissariat, des institutions judiciaires, de l'Université de la Nouvelle-Calédonie,...) s'élèvent à 10,5 milliards de francs CFP, en léger rebond (+2,7%, après une baisse de 26,5% en 2015). La dotation 2016 à l'Université de Nouvelle-Calédonie reste stable (2,8 milliards de francs CFP).

L'État finance directement certains investissements militaires et civils (acquisition de navires ou d'avions dans le domaine militaire, entretien du patrimoine culturel, des bâtiments

universitaires et administratifs dans le domaine civil,...), pour une dépense totale de 5,6 milliards de francs CFP en 2016.

Les dépenses d'intervention (participation aux contrats de développement, dotations aux communes...) représentent 38,4 millions de francs CFP en 2016. Les soldes des militaires et gendarmes affectés, qui s'élevaient à 13,2 milliards de francs CFP en 2015, ont sans doute progressé en 2016, suite au renforcement des effectifs. Non encore disponible, cette ligne a été estimée à 14 milliards de francs CFP. Enfin, les financements de l'État aux opérateurs publics installés sur le territoire (Agence française de la biodiversité, ADEME, CNRS, IRD, Météo France, IAC...) s'élèvent en 2016 à 4,0 milliards de francs CFP, en légère baisse de 0,6% par rapport à 2015. L'aviation civile est destinataire des deux tiers de ces versements (2,7 milliards de francs CFP), loin devant Météo France (620 millions de francs CFP) et l'IRD (400 millions de francs CFP).

Une partie importante des transferts financiers de l'État à destination des collectivités calédoniennes s'inscrit dans le cadre des contrats de développement, qui sont des accords conclus entre l'État, la Nouvelle-Calédonie, les provinces et les communes, pour une période de 5 ans. Les contrats de développement sont destinés au financement de projets s'inscrivant dans le cadre du schéma d'aménagement et de développement de la Nouvelle-Calédonie. Ces projets couvrent des domaines variés: construction d'infrastructures, formation initiale et continue, maîtrise de l'environnement, développement économique, social et culturel.

Depuis 1999, six générations de contrats se sont succédées. La 5^{ème} génération, qui couvrait la période 2011-2016, a été clôturée en paiement le 31 décembre 2017, à l'exception des contrats provinciaux relatifs à des opérations d'habitat social, qui seront clôturés un an plus tard. Ces contrats ont notamment contribué à la construction du Médipôle et du centre hospitalier de Koné, à la construction de logements sociaux dans les trois provinces, aux travaux d'adduction en eau potable et d'assainissement dans 29 communes, au « bouclage du Nord » par le réseau électrique filaire et à la 1^{ère} tranche du Néobus dans le Grand Nouméa.

Dix contrats de la 6^{ème} génération, qui couvrent la période 2017-2021, ont été signés en décembre 2016. La participation de l'État représente la moitié des financements inscrits, qui s'élèvent globalement à 93,6 milliards de francs F.CFP. Parmi les 208 opérations inscrites dans ces contrats, les principaux projets sont le barrage multi-usage de Pouembout en province Nord, la construction de logements sociaux dans les trois provinces, la rénovation-extension du musée de la Nouvelle-Calédonie à Nouméa, la reconstruction du pont de Mouli à Ouvéa, la route Hienghène/Kaala-Gomen, la reconstruction du centre culturel Marcel Bousquet, ou encore l'amélioration des infrastructures d'accueil des croisiéristes à Nouméa et dans les îles Loyauté. Un accent particulier est mis sur le « Secteur de la jeunesse », qui bénéficie de près de 30% des financements inscrits (infrastructures et dispositifs d'accompagnement).

- **Défiscalisation**

En complément de ses interventions directes, l'État contribue au développement du territoire par l'intermédiaire du dispositif d'aide fiscale à l'investissement outre-mer mis en place depuis 1986. Ces dispositifs permettent à des contribuables métropolitains de bénéficier d'une réduction d'impôt lorsqu'ils contribuent au financement d'investissements productifs réalisés dans un département ou une collectivité outre-mer. Le dispositif s'adresse aussi bien à des

contribuables personnes physiques (soumises à l'impôt sur le revenu «IR») qu'à des entreprises (soumises à l'impôt sur les sociétés «IS»).

La loi d'aide fiscale à l'investissement outremer, qui devait arriver à échéance en 2017, a été prolongée jusqu'en 2025 dans le cadre de l'adoption de la loi de finance pour 2016.

L'aide est accordée de droit aux investissements de montant inférieur à un seuil prévu dans la loi de défiscalisation, variable selon les secteurs. Dans les autres cas, l'investisseur doit solliciter un agrément préalable auprès de la Direction générale des finances publiques (DGFIP). Les investissements ayant fait l'objet d'un tel agrément représentent une base éligible agréée de 18,6 milliards de francs CFP en 2017 (après 16,3 milliards de francs CFP en 2016). Ils concernent dans leur très grande majorité des opérations de construction de logements sociaux. Le nombre de projets déposés au titre du logement social se maintient (une quinzaine d'opérations en moyenne par an), et leur délai de traitement s'accélère depuis qu'ils bénéficient d'une procédure d'instruction spécifique, mise en place début 2017 dans le cadre de la loi « égalité réelle ».

Ainsi, sur les sept dossiers de logement social présentés au cours du second semestre 2017, six disposaient déjà d'un agrément fin mars 2018.

Le nombre de dossiers déposés au titre des secteurs dits « productifs » (BTP, industrie, transports, etc.) diminue en revanche régulièrement, passant d'une quarantaine de dossiers annuels en début de décennie à une quinzaine ces dernières années, et les délais d'instruction restent importants (supérieurs à un an). Plusieurs dossiers concernant des projets de grande envergure ont été déposés en 2017, parmi lesquels : l'achat de quatre avions Airbus par la compagnie Aircalin, un projet de barrage hydroélectrique à Pouébo, l'achat du matériel roulant destiné au Néobus, et deux projets de multiplexe sur le Grand Nouméa.

1.1.3. Politique et intégration régionale

Sur le plan de l'intégration régionale, l'Accord de Nouméa érige le principe de souveraineté partagée en prévoyant que les relations extérieures régionales soient, en partie, confiées à la Nouvelle-Calédonie sous le contrôle de l'État.

La Nouvelle-Calédonie dispose de plusieurs leviers pour mettre en œuvre son intégration régionale, qui en fait un acteur dont l'influence est grandissante dans le Pacifique.

Le Congrès a voté à l'unanimité le 9 mars 2017 la loi du pays relative au statut des délégués pour la Nouvelle-Calédonie dans la région Pacifique. Une délibération d'application a ensuite été adoptée le 16 mai 2017 par les élus du Congrès, elle fixe les conditions de sélection, de recrutement, de formation, puis d'affectation des délégués. Ceux-ci s'engagent à exercer leurs fonctions pour une durée minimale de six ans.

Les 4 délégués pour la Nouvelle-Calédonie retenus au termes des épreuves de sélections qui se sont tenues en novembre 2017 et en mars 2018 sont chargés de représenter les intérêts calédoniens dans des postes diplomatiques et consulaires de la République française au sein d'États et Territoires du Pacifique. Si l'objectif est de développer ce type de représentation dans le Pacifique, à ce jour la Nouvelle-Calédonie ne compte qu'un seul délégué régional : Yves Lafoy, nommé en 2012 et affecté au sein de l'ambassade de France à Wellington.

Les futurs délégués de la Nouvelle-Calédonie prendront leurs fonctions en juin 2019 au sein des ambassades de France en Australie, Papouasie-Nouvelle-Guinée, à Fidji et au Vanuatu après une formation sur mesure à Sciences-Po et six mois et demi de stages en immersion.

- **La coopération bilatérale**

La Nouvelle-Calédonie bénéficie d'une situation stratégique déterminante dans la création et le renforcement de partenariats privilégiés lui permettant de relever des défis régionaux communs. Sa politique régionale s'appuie également sur des relations privilégiées avec l'Australie, la Nouvelle-Zélande, les Îles Salomon, la Papouasie Nouvelle-Guinée, le Vanuatu, Samoa, Fidji, Tonga et Wallis-et-Futuna. De nombreuses actions sont menées en étroite coopération et coordination avec ces États et Territoires, dans les domaines de la recherche, de la culture, de la santé, de la bonne gouvernance, de la jeunesse, de l'éducation, du développement économique et de la francophonie.

La Nouvelle-Calédonie dispose, pour soutenir son action extérieure, de quatre enveloppes budgétaires principales, allouées à la mise en œuvre de ces actions : le Fonds de coopération économique, sociale et culturelle pour le Pacifique (dit Fonds Pacifique), le Fonds de coopération avec le Vanuatu, le Fonds de coopération avec Wallis-et-Futuna et le Fonds de coopération bilatérale.



montants accordés en 2016 et 2017).

L'enveloppe votée pour la Nouvelle-Calédonie dans le cadre du comité directeur du Fonds Pacifique 2018 qui s'est tenu à Bruxelles le 21 février 2018 a permis de cofinancer cinq projets ainsi que trois projets complémentaires lors de la consultation à domicile. Le montant total des contributions de la Nouvelle-Calédonie s'élève à 20 000 000 F.CFP (à l'instar des

La Nouvelle-Calédonie est éligible depuis 2016 au dispositif de Facilité de financement des collectivités territoriales françaises (FICOL) de l'AFD, véritable outil de développement permettant de renforcer l'intégration des collectivités françaises d'outre-mer. Cet instrument a permis de décupler les actions de coopération de la Nouvelle-Calédonie. Par exemple, la construction de la future université nationale du Vanuatu (700 000 euros de fonds FICOL,



abondée à hauteur de quasiment 300 000 € par la Nouvelle-Calédonie), la réhabilitation de la caserne de pompiers de l'aéroport de Bauerfield à Port-Vila et la construction d'un relai de la francophonie pour un total de 2 100 000 € de crédits d'investissement (part AFD) et 420 000 € apportés par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, soit un doublement de l'aide globale au développement apporté par la Nouvelle-Calédonie au cours de ces dernières années. D'autres projets cofinancés AFD (FICOL) – Nouvelle-Calédonie verront le jour en 2019

(création d'une plateforme de biologie moléculaire, extension du marché de Port-Vila).

D'autre part, la Nouvelle-Calédonie entretient de nombreuses relations avec les pays voisins, notamment le Vanuatu, du fait de l'histoire, de la géographie et d'une culture partagée. Plusieurs conventions de coopération conclues entre la France et le Vanuatu (2002 et renouvelée 2015) couvrent six secteurs de coopération et ont pour objectif d'approfondir les relations de coopération entre la Nouvelle-Calédonie et le Vanuatu dans des domaines d'intérêt réciproque. Ce dispositif a été complété en 2017 par la signature d'un cadre conjoint de coopération couvrant 13 secteurs d'activité et venant ainsi renforcer les actions d'aide au développement déployées dans le cadre de la convention tripartite (formations de diplomates et hauts-fonctionnaires du Vanuatu, renforcement des actions de biosécurité aux frontières). Pour l'année 2018, le montant total de l'enveloppe disponible dans le cadre de la convention de coopération tripartite (Etat, Nouvelle-Calédonie et Vanuatu) s'élève à 315 000 €, dont 16,5 millions de F.CFP (140 000€) engagés par l'Etat et (20,8 millions de F.CFP (175 000€) par la Nouvelle-Calédonie. Selon le souhait exprimé par le Premier Ministre du Vanuatu, depuis 3 ans, les crédits accordés à ce programme de coopération sont uniquement fléchés vers le secteur de l'enseignement supérieur, de l'éducation, de la formation professionnelle continue et de la francophonie, venant ainsi en appui à la politique ambitieuse du Vanuatu de conforter ce large secteur, priorité absolue au regard du plan de développement national durable 2016 – 2030.

Par exemple, au titre de l'édition 2018 de la Commission Mixte du Vanuatu, la Nouvelle-Calédonie a poursuivi son appui au secteur de l'enseignement supérieur, en apportant notamment une enveloppe de bourse de 112 800 € pour l'octroi de bourses à des étudiants en Master et en Doctorat. L'ouverture de nouvelles filières d'enseignement supérieur a également été soutenue via l'adoption de crédits permettant la préfiguration de l'ouverture d'une filière « Licence de l'environnement », qui viendra compléter les autres filières ouvertes depuis 2013 (Licence et Master AES, Licence Hôtellerie-Tourisme, Master ADTO (aménagement et développement des territoires océaniques).



La coopération bilatérale du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie poursuit ses actions de coopération depuis 2011 dans l'arc mélanésien en développant prioritairement la coopération avec les Îles Fidji (soutien au réseau des assistants linguistiques), la Papouasie Nouvelle-Guinée, le Royaume de Tonga (soutien depuis 2012 à l'Alliance française et renforcement de capacité des enseignants dans « Tonga High School » et

renforcement d'un second poste auprès du « Queen Salote College ») et les Iles Cook (signature de l'accord de coopération en 2013 pour un jumelage des aires marines protégées).

Depuis son adhésion en novembre 2016 à l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF), en qualité de membre associé, la Nouvelle-Calédonie a considérablement renforcé ses actions de soutien à ce secteur, notamment au travers du déploiement de « vitrines de la Nouvelle-Calédonie » au sein des différentes antennes du réseau « Alliances françaises » de la sous-région. Pour la première fois, en 2018, le Forum Francophone du Pacifique, véritable tribune permettant de réunir les différents



acteurs de la francophonie dans le Pacifique, a tenu une édition « hors les murs » de cet événement à Port-Vila, le Vanuatu s'étant proposé d'en accueillir sa 11^{ème} édition.

Les relations avec la Nouvelle-Zélande continuent de se renforcer depuis la nomination d'un délégué pour la Nouvelle-Calédonie en Nouvelle-Zélande en 2012. Les actions de coopération bilatérale se concentrent sur quatre secteurs : scientifique (organismes de recherche), éducatif (programme de formation professionnelle continue s'adressant aux enseignants de français), culturel (déplacements d'artistes calédoniens, musiciens, peintres, arts de la rue) et l'immersion d'apprenants néo-zélandais en langue française au Centre de rencontres et d'échanges internationaux du Pacifique – Creipac -) et économique (promotion de l'attractivité de la Nouvelle-Calédonie, conjointement assurée par NCT&I et le délégué).

A la suite de l'Accord Particulier conclu le 1^{er} décembre 2003 entre Wallis-et-Futuna, la Nouvelle-Calédonie et l'État, ces derniers s'engagent à prendre les mesures nécessaires au développement économique, social et culturel de Wallis-et-Futuna ainsi que la mise en place d'un dispositif de soutien financier et d'appui technique.

Les relations bilatérales entre l'Australie et la Nouvelle-Calédonie, renforcées depuis la visite officielle en 2016 du président du gouvernement et la création d'un partenariat sur un plan conjoint de coopération, se font dans les domaines prioritaires de coopération : l'économie, la recherche et l'innovation, le développement durable, la santé, la francophonie et le sport. Dans le domaine de l'éducation et de la coopération universitaire, les relations bilatérales seront renforcées à la suite de la mise en place des sections internationales australiennes dans un collège et un lycée de Nouvelle-Calédonie à la rentrée 2017. Plusieurs de ces domaines relevant de la compétence des États australiens, il sera noué dès 2017-2018 des relations spécifiques avec la Nouvelle-Galles du Sud et le Queensland.

Par ailleurs, le gouvernement fédéral a décidé d'inscrire la Nouvelle-Calédonie sur la liste des pays éligibles à la réception d'étudiants australiens à partir de 2018 dans le cadre du «New Colombo plan ». Ce dispositif a permis, au titre de l'année 2018, d'accueillir 80 étudiants et universitaires australiens, pour des séjours de quelques semaines, à l'université de la Nouvelle-Calédonie ainsi qu'au CREIPAC (Centre de rencontres et d'échanges internationaux du Pacifique).

Enfin, un réseau de chambres d'agriculture a été structuré dans la région Pacifique, entre le Vanuatu, Fidji, Wallis et Futuna et la Nouvelle-Calédonie. L'objectif de ce projet, initié par la Nouvelle-Calédonie et s'appuyant sur l'expertise de la chambre d'agriculture de la Nouvelle-Calédonie (CANC), est de développer, au niveau régional, les échanges économiques et techniques dans le domaine agricole : aide à la structuration du secteur agricole, commerce de produits agricoles, fourniture d'intrants et de services aux agriculteurs.

- **La coopération multilatérale**

Conformément au point 3.2.1. de l'Accord de Nouméa, aux dispositions des articles 28 et suivants de la Loi organique du 19 mars 1999, la Nouvelle-Calédonie poursuit une politique d'intégration régionale en renforçant ses relations multilatérales au travers des organisations régionales dont elle est membre ou membre associé.

Le Forum des Iles du Pacifique (FIP), en tant qu'organisation politique œuvre pour une meilleure coopération régionale « inclusive » au travers du Cadre pour le régionalisme dans le Pacifique en s'appuyant sur l'expertise technique des agences du Conseil des Organisations Régionales du Pacifique (CORP) dont principalement:

- **la Communauté du Pacifique (CPS)** et son expertise en matière de développement technique et scientifique sur des questions relatives à la gestion des risques de catastrophes naturelles, à la sécurité alimentaire, à la santé, à la gestion durable de ressources naturelles, au genre et aux droits humains ;
- **le Programme Régional Océanien de l'environnement (PROE)**, compétent sur les questions de préservation de la biodiversité, de gestion des déchets et de la pollution, et en matière de changement climatique.

Le Forum des îles du Pacifique (FIP)



Membre à part entière du Forum des Iles du Pacifique (FIP) depuis Septembre 2016, la Nouvelle-Calédonie continue de prendre une part active à la conduite des affaires régionales en participant aux travaux du Forum et à la mise en œuvre du Cadre pour le Régionalisme du Pacifique (FPR).

Approuvé en 2014, le Cadre pour le Régionalisme dans le Pacifique constitue la plateforme stratégique régionale permettant de renforcer la coopération régionale et développer une réponse collective aux nouveaux défis liés aux changements climatiques, à la sécurité régionale et à la mondialisation. En 2018, les dirigeants ont pris l'engagement d'inscrire la question de l'obésité infantile et des maladies non-transmissibles parmi les priorités régionales identifiées.

Pour garantir une mise en œuvre effective de ces priorités, le Forum a initié en 2017 plusieurs réformes de fond notamment sur le financement et la gouvernance régionale, et la rationalisation des réunions des agences du CORP. En parallèle, de nouvelles formules sont à l'étude afin de réajuster la contribution des membres suite à l'accession de la Nouvelle-Calédonie et de la Polynésie Française au statut de membre à part entière du FIP.

Pour 2017 et 2018, la Nouvelle-Calédonie a contribué à hauteur de 5 millions de F.CFP, sa contribution statutaire initiale de membre associé étant maintenue à 1,5 millions de F.CFP jusqu'à adoption par le Forum des nouvelles formules de contributions.

Au sommet de 2017, les dirigeants ont également adopté la Feuille de route régionale pour la mise en œuvre des Objectifs de développement durable (ODD) et mandaté une Taskforce, en collaboration avec le bureau régional de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), afin de consolider le rapport régional Asie/Pacifique qui sera remis aux Nations Unies lors du dialogue politique de haut-niveau à New York en septembre 2019.



En 2018, les membres du Forum ont mis un nouvel accent sur la sécurité régionale en adoptant notamment la Déclaration de Boé lors du 49^{ème} sommet à Nauru ; déclaration qui succède à celle de Bikétawa (2000). Cette déclaration s’inscrit pleinement dans la mise en œuvre du FPR et prend en compte d’autres aspects de sécurité tels que les menaces aux changements climatiques, aux droits de l’homme, à la sécurité alimentaire, à la cybercriminalité et aux crimes transfrontaliers, au transport de matières toxiques et à la gouvernance des océans.



Au-delà de la mise en œuvre de l’Agenda régional, la Nouvelle-Calédonie renforce également ses relations multilatérales avec les partenaires du Dialogue au sein du Forum. En mai 2018, elle est invitée à participer pour la première fois au sommet PALM (*Pacific Islands Leaders Meeting*) – Dialogue politique de haut-niveau entre le Japon et les états-membres du Forum – à Iwaki au Japon.

Meeting) – Dialogue politique de haut-niveau entre le Japon et les états-membres du Forum – à Iwaki au Japon.

La Nouvelle-Calédonie s’implique fortement au sein des organisations régionales techniques dont elle est membre afin de soutenir ses efforts en matière d’intégration régionale.

La Communauté du Pacifique (CPS)



Le siège de la CPS est basé à Nouméa. En 2018, la Nouvelle-Calédonie a reconduit sa contribution financière à l’organisation à hauteur de 61 millions de F.CFP en cumulant sa contribution statutaire (36 millions de francs CFP) et de pays hôte (contributions de fonctionnement, d’investissement etc.).

Dans le cadre de sa présidence de la CPS, la Nouvelle-Calédonie a initié plusieurs réformes au sein de l’organisation et continue à œuvrer pour renforcer la cohésion entre les différentes organisations régionales pour la mise en œuvre des priorités régionales.

La Nouvelle-Calédonie travaille également en étroite collaboration avec la CPS afin de finaliser un nouveau partenariat dont l'objectif est de renforcer la coopération technique de la Nouvelle-Calédonie à l'échelle régionale, au travers des activités menées par la CPS. La Nouvelle-Calédonie entend notamment, au travers de ce partenariat, faciliter la mobilité d'expertises régionales en accueillant des techniciens de la CPS ou de la région et faciliter la mobilisation de l'expertise calédonienne dans la région Pacifique.

Plusieurs réunions importantes se sont tenues en 2018 sous son égide :

- Ateliers d'évaluation des stocks – Pêche hauturière ;
- Atelier régional sur les données relatives à la pêche thonière ;
- Réunion des directeurs de la santé ;
- Réunion du groupe consultatif sur l'énergie ;
- Conférence ministérielle de l'eau.

Le Programme Régional Océanien pour l'Environnement (PROE)

Le Conseil Exécutif du PROE s'est réuni à Apia du 10-11 septembre dernier. A l'ordre du jour étaient examinés le rapport d'activités 2017, l'évaluation des performances sur le programme et budget 2017 et le Plan stratégique décennal pour la résilience au changement climatique, la protection de la biodiversité et gouvernance environnementale en général.

En 2018, le PROE a réalisé d'importantes performances dans la limite de ses ressources, dont l'appui et le soutien aux organisations océaniques durant la COP 23, la signature d'un MoU (*Memorandum of understanding*) avec la CPS et la signature d'un accord avec le Japon pour la création du Centre du Pacifique sur le changement climatique prévu en 2019.

Autres engagements

A l'occasion de la visite officielle d'Emmanuel Macron, la Nouvelle-Calédonie a organisé une rencontre de haut niveau entre le président et les dirigeants des pays océaniques sur le changement climatique et la biodiversité, thèmes au cœur du concept Blue Pacific. Le « Pacifique bleu » est la reconnaissance d'une identité commune, d'une situation géographique et de ressources marines partagées par les pays et territoires du Pacifique. Il englobe ce potentiel collectif basé sur une gestion partagée de l'océan et vise à renforcer l'action collective en plaçant le Pacifique bleu au centre des politiques régionales.

Dans la poursuite de ses ambitions régionales, la Nouvelle-Calédonie a aussi accueilli en Juin 2018 la Conférence régionale des services publics de 15 États et territoires du Pacifique, et dont l'objectif vise à développer et échanger les bonnes pratiques en termes de gestion de ressources humaines, de formation professionnelle et la transparence de l'action publique.



Enfin, en octobre, la Nouvelle-Calédonie a participé à la Conférence mondiale « Our Ocean » à Bali dont l'objectif étant de prendre des engagements forts en matière de conservation des océans et de lutte contre le réchauffement climatique.



- **La coopération économique et le développement touristique**

La Nouvelle-Calédonie, s'est attachée à identifier de nouveaux relais de croissance pour lui permettre de soutenir le développement économique du pays et construire une croissance solide et pérenne depuis ces dernières années. Le développement des exportations hors nickel est l'un des leviers identifiés pour répondre à cet objectif qui s'inscrit dans un objectif plus global d'intégration de la Nouvelle-Calédonie dans son environnement régional.

Depuis 2016, le gouvernement souhaite favoriser le développement et la diversification de l'économie en accompagnant les entreprises dans leur développement à l'international. C'est l'un des objectifs des missions de diplomatie économique, qui ont permis, grâce à cette dynamique et à l'engagement des entreprises concernées, la signature d'accords de partenariats ou de contrats à l'export. Ainsi 18 « success stories » ont été enregistrées en 2016, près de 40 contrats et partenariats conclus en 2017 et 64 engagements au 1^{er} août 2018. De manière plus opérationnelle, à la fin août 2018, le congrès de la Nouvelle-Calédonie a adopté une Loi du Pays instituant un crédit d'impôt pour dépenses à l'exportation et diverses

dispositions d'ordre fiscal, qui permettra aux entreprises de déduire 50% des dépenses engagées par les entreprises à l'international à compter de 2018. Ce dispositif de crédit d'impôts concerne des dépenses portant sur les frais de prospection commerciale, les frais de déplacement, les dépenses liées aux besoins de traduction et d'interprétation, les frais engagés pour la protection des droits de la propriété industrielle et les agréments de certification...). En complément de ces dispositions, a été également adopté une modification du code des impôts et 100% des centimes additionnels à l'exportation.

Les missions de diplomatie économique initiées en 2016 afin de rénover le dialogue politique d'une part, et de renforcer les relations commerciales et la coopération économique et technique avec les États de la région se sont poursuivies. En 2018, deux missions ont eu lieu dans la région :

- La mission diplomatique politique et économique en Papouasie-Nouvelle-Guinée en juillet 2018 qui fait suite à celles de 2016 au Vanuatu, en Nouvelle-Zélande et en Australie. A l'issue de cette mission, un cadre de coopération conjoint NC-PNG a été signé en marge du Sommet du FIP à Nauru (septembre) ;
- La participation aux premiers Pacific Business Days organisés à Papeete en mars 2018 ;



Par ailleurs, le secteur du tourisme a un fort potentiel de croissance et se positionne comme le deuxième secteur après l'exportation du nickel. Validée par le gouvernement le 13 mars 2018, la « stratégie de développement touristique des services et des loisirs 2025 » engage de nouveaux objectifs pour le territoire. Ainsi, la province Sud s'est lancée comme défi d'atteindre 200 000 touristes et 1,2 million croisiéristes d'ici 2025.

Dans cette optique, la future agence de développement touristique de la Nouvelle-Calédonie doit impulser une gouvernance dans ce secteur à l'échelle du pays mobilisant tous les acteurs de ce secteur (hôtellerie, restauration, tours opérateurs, compagnies aériennes, population, etc.). Elle assurera la promotion internationale par une offre globale et cohérente dans une optique de développement durable et de rééquilibrage économique. La stratégie 2025 devrait également avoir un impact sur les emplois directs et doubler les revenus touristiques annuels (23 milliards de francs CFP en 2015). L'investissement global a été estimé à 84 milliards pour un retour de 395 milliards pour le pays.

De plus, une loi du pays prorogant des régimes fiscaux incitatifs en faveur de l'investissement économiques, prolongées en 2022, ainsi qu'un dispositif accordant aux entreprises une réduction sur l'impôt sur les sociétés de 15% du montant total de leur investissement devraient permettre à plusieurs projets en relation avec le tourisme de se développer. A cet effet, une rencontre avec le ministre de l'Action et des comptes publics, Gérald Darmanin le 19 septembre 2018 a été l'occasion de défendre des projets calédoniens en cours de défiscalisation nationale (renouvellement de la flotte d'Aircalin et construction de l'hôtel Hilton Lifou Wadra Bay, notamment).



Sur le plan de l'aménagement des infrastructures touristiques à destination des croisiéristes, des investissements d'amélioration ont vu le jour en 2018 (réfection du ponton de Kuto à l'Île des pins) et sont prévus pour 2019 (construction d'un nouveau ponton à Easo à Lifou, étude pour la réalisation d'infrastructures à Poum) et 2021 (nouveau terminal de croisière à dans la grande rade de Nouméa et mise en exploitation du village mélanésien). Ce développement, cofinancé par la Nouvelle-Calédonie à hauteur de 30%, l'Etat et les provinces étant associés, est estimé à 1,2 million de croisiéristes à l'horizon 2025 sur le territoire (48 579 en 2010).

Enfin, en 2018, la compagnie aérienne *Aircalin*, cofinancée par le gouvernement, a engagé de nouveaux contrats de destination en faveur des marchés japonais et chinois. Ces outils ont déjà porté leurs fruits : le nombre de touristes australiens et néo-zélandais ayant augmenté de 51 et 62% respectivement en quatre ans. A propos du marché du tourisme chinois, le premier vol charter en provenance de Hangzhou (260 touristes chinois à son bord) a atterri à l'aéroport de la Tontouta (Nouméa) le 17 février 2018 à la suite d'une escale inaugurale le 26 décembre 2016 (1 900 croisiéristes chinois à son bord) et d'une visite diplomatique de l'ambassadeur de Chine en France en 2017. Deux lignes charter ont été programmées depuis. A terme, une ligne directe pourrait être ouverte entre Nouméa et la Chine, complémentaire à celle du Japon pour rejoindre l'Europe lui permettant de capter 20 000 nouveaux touristes par an.



1.2.État des lieux sur le plan économique et social en 2018

Démographie	
Population totale (2017)	278 500 habitants
Taux d'accroissement naturel (2017)	+1,66% par an
Population de moins de 20 ans (2014)	32%
Population de 60 ans et plus (2014)	12%
Part de la population de + 15 ans n'ayant aucun diplôme	25%
Part de la population ayant le bac ou plus (session 2017)	87%
PIB	
PIB (2017)	983 milliards de francs CFP
PIB par habitant (2017)	3,53 millions de francs CFP
Taux de croissance du PIB (en volume 2017)	0,6%
Taux d'inflation 2017 (en glissement annuel)	1,2%
Indicateur du climat des affaires (en glissement annuel)	90
Commerce extérieur	
Importations (2017)	265 milliards de F.CFP
Exportations (2017)	164 milliards de F.CFP
<i>dont produits miniers et métallurgiques</i>	93%
Balance commerciale (hors services)	- 100 ,7 milliards de F.CFP
Taux de couverture (hors services)	62%
Recettes douanières	51,46 milliards de F.CFP
Finances publiques	
Budget 2018 de la Nouvelle-Calédonie	53,49 milliards de F.CFP
Emploi	
Population active (2017)	128 300 personnes (dont 45% de femmes)
Actif occupé (2017)	113 400 personnes
Chômeur (2017)	14 900 personnes
Taux d'emploi (2017)	52,7%
Taux de chômage (2017)	11,6%
Taux d'activité (2017)	59,6%
Nombre d'emplois en Nouvelle-Calédonie (2017)	92 880
Nombre de demandeurs d'emploi (2017)	14 900
Nouvelles offres d'emploi déposées	7 133
Salaire Minimum Garanti mensuel (2017)	153 861 F.CFP (pour 169 heures travaillées)

- **Situation économique**

La Nouvelle-Calédonie a connu une forte croissance économique dans les années 1960 à 2010. Cette croissance en moyenne de + 3,6% par an repose sur l'exploitation du nickel et les transferts en provenance de la métropole. En 2017, le PIB calédonien s'élève ainsi à 983 milliards de francs CFP, avec une population de 268 767 habitants, soit un PIB par habitant de 3,5 millions francs CFP (29 807 euros) par habitant en 2017, selon les estimations de l'Institut de la Statistique et des Etudes Economiques (ISEE) de la Nouvelle-Calédonie. Le paysage économique calédonien est toutefois marqué par de fortes inégalités de revenus et d'accès à l'éducation qui ralentissent la croissance économique future. Selon une étude de l'ISEE publiée en 2011 et reprenant les chiffres des années 1990, l'indice de Gini atteint 0,42³ pour la Nouvelle-Calédonie. Ce résultat est calculé selon le modèle de la courbe de Lorenz. Il combine à la fois la distribution cumulative du revenu et la distribution cumulative de la population, en traçant une ligne droite d'égalité parfaite. La courbe de Lorenz représentant l'indice calculé.

Après deux années de stagnation, l'économie calédonienne pourrait renouer avec la croissance en 2018 selon les estimations et projections économique du gouvernement. Son produit intérieur brut (PIB) total devrait augmenter ainsi de 1,1% en termes réels, c'est-à-dire hors inflation.

Forte dépendance de l'économie calédonienne au secteur du nickel

La croissance du secteur, qui tirera l'augmentation du PIB calédonien l'an prochain, proviendra essentiellement de l'augmentation des tonnages de métal exportés qui pourraient croître de près de 5% en 2018. Cette progression serait due exclusivement à l'augmentation de la production dans les deux nouvelles usines métallurgiques (+18% entre 2017 et 2018) ; les exportations de la Société Le Nickel (SLN), société historique d'exploitation du nickel calédonien, devant rester stable (55 kT).

La progression attendue des exportations devrait se traduire par une augmentation de la contribution du nickel au PIB. Ce poids pourrait être de l'ordre de 10% l'an prochain, soit la moitié de son niveau potentiel (qui ne sera atteint que lorsque les deux nouvelles usines tourneront à pleine capacité).

La progression attendue des exportations devrait se traduire par une augmentation de la contribution du nickel au PIB. Ce poids pourrait être de l'ordre de 10% l'an prochain, soit la moitié de son niveau potentiel (qui ne sera atteint que lorsque les deux nouvelles usines tourneront à pleine capacité). Au total, la croissance attendue dans le secteur du nickel devrait contribuer, l'an prochain, à un peu plus de 80% au total de l'augmentation du PIB réel.

Le supplément de richesse créé dans l'économie hors nickel devrait rester assez faible en 2018 : un peu moins de deux milliards de francs supplémentaires (aux prix de 2017), correspondant à une croissance réelle de 0,2% par rapport à l'année 2017. En première analyse, cette performance peut être jugée bien modeste, au regard de celles qui ont prévalu dans le passé ; du rythme de croissance « potentielle » (aux alentours des 3% par an) ; ou encore de la croissance démographique (1,7% l'an). D'un autre côté, il importe de souligner que cette projection 2018 pourrait s'inscrire dans une dynamique de reprise de l'activité hors nickel après une (très) longue tendance baissière.

³ L'indice de Gini varie entre 0 et 1. Plus l'indice est proche de 0 plus l'égalité est parfaite.

Ce retournement de tendance est encore plus sensible dans les activités marchandes hors nickel : après avoir reculé de 1,3% en 2016 et encore de 0,9% à 2017 la valeur ajoutée du secteur privé (hors nickel) devrait renouer avec une croissance légèrement positive l'an prochain (+0,2% attendu en 2018).

Environnement économique international

L'environnement économique international dans lequel évoluera la Nouvelle-Calédonie au cours des trois prochaines années est toutefois en demi-teinte. D'un côté, l'économie calédonienne devrait tirer avantage de la stabilisation des prix du nickel (après une longue période de repli) et d'un pétrole encore assez bon marché ; mais, de l'autre, elle devrait être pénalisée par une inflation importée plus importante (2%) que dans le passé ainsi que par la sous-évaluation persistante de l'euro contre le dollar (qui bridera mécaniquement le pouvoir d'achat international des Calédoniens).

Restaurer la croissance économique

L'enjeu principal est de restaurer le plus rapidement possible une croissance plus forte. La réforme « compétitivité-croissance » initiée par le gouvernement en 2014 permettra d'atteindre cet objectif. Celle-ci repose sur la recherche de relais de croissance à travers :

- Le développement des secteurs productifs pour favoriser l'activité et la création d'emploi ;
- La compétitivité et l'innovation pour soutenir l'investissement et la consommation ;
- La simplification administrative pour accélérer la croissance.

En 2017, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie poursuit donc ses efforts pour encourager la « compétitivité-prix » des entreprises et améliorer le pouvoir d'achat des Calédoniens. Un travail qui se traduit localement par la mise en œuvre des réformes de l'agenda social partagé adopté en août 2014 et notamment la réforme fiscale. Après une marche à blanc de plus d'un an, la Taxe Générale sur la Consommation (TGC, taxe sur la valeur ajoutée) sera mise en place dès le 1^{er} octobre 2018. Elle devra aboutir à termes à une baisse progressive et durable des prix, en commençant par les filières qui pèsent le plus dans le budget des ménages : produits de grande consommation, alimentaire, logement et automobile. En parallèle, l'effort des collectivités pour développer des filières économiques durables hors nickel va donc en s'intensifiant. Le gouvernement est au cœur des travaux de structuration de ces filières. Sont d'ores et déjà identifiées comme porteuses pour la Nouvelle-Calédonie, la filière agro-alimentaire (le marché calédonien importe 84% de sa consommation de produits alimentaires) et la *blue economy* notamment. La diversification de l'économie en Nouvelle-Calédonie doit permettre de diversifier l'emploi dans les secteurs de la transition énergétique, de l'économie bleu voire de la *silver economy*⁴.

• Le marché du travail

En 2017, 113 400 personnes occupent un emploi, salarié ou non. La population active – constituée des actifs occupés et des chômeurs- représente deux tiers de la population calédonienne en âge de travailler (15 ans – 64 ans). La Nouvelle-Calédonie sort d'une période d'activité économique soutenue. Le taux d'activité présente néanmoins encore 5 points d'écart avec le taux France entière.

⁴ La *silver économie* ou économie transversale est liée au vieillissement de la population et au bien-vieillir.

Avec 14 900 chômeurs au sens du bureau international du travail (BIT), le taux de chômage, mesuré pour la première fois sur le territoire selon cette définition, s'établit à 11,6% en 2017. Ce niveau est bien inférieur à celui des autres territoires français d'outre-mer, mais supérieur à celui de la France entière.

Ce taux masque néanmoins la situation spécifique de 20% des personnes considérées comme inactives au sens du BIT, qui souhaitent travailler même si elles ne font pas de recherche active d'emploi, ou ne sont pas disponibles rapidement : elles constituent le halo autour du chômage. Au total, ce sont ainsi 28 000 personnes sans emploi qui souhaitent travailler, soit 15% des 15 – 64 ans (contre 11% en France entière en 2017). Les inactifs représentent un tiers de la population en âge de travailler. Ce taux plus élevé que celui France entière (28%), s'explique notamment par des départs à la retraite souvent plus précoces en Nouvelle Calédonie, plus particulièrement dans la fonction publique.

- **Les échanges commerciaux**

Les échanges commerciaux avec l'extérieur progressent en 2017. Les importations sont en hausse de 2,5% en valeur (268 milliards de F.CFP), essentiellement tirées par les produits énergétiques et ceux de l'industrie chimique. Parallèlement, les exportations progressent de 12,0% (163,6 milliards de F.CFP), tirées par le dynamisme en fin d'année de la filière nickel (augmentation de la production et des cours).

Dans ce contexte, la balance commerciale s'améliore; le déficit commercial se réduit à -105 milliards de F.CFP en 2017, après -116 milliards de F.CFP en 2016. Le taux de couverture des importations par les exportations s'établit quant à lui à 61,0%, contre 55,8% l'année précédente.

Les importations de produits énergétiques, qui représentent un cinquième des importations calédoniennes, enregistrent la plus forte croissance en valeur (+21,5%), suite à l'augmentation des cours du pétrole et de la production de nickel (+2,9% en volume), qui nécessite d'importants apports en énergie primaire. Les importations de biens intermédiaires, après un recul de 9,2% en 2016, reprennent une orientation favorable et progressent de 2,8%, soutenues par une hausse des produits de l'industrie chimique de 10,9%. En revanche, les importations de biens d'investissement continuent de se réduire (-4,7%), notamment celles de machines et d'équipement (-9,2%). Cette baisse structurelle est liée à la fin des grands projets (équipements induits des mines, mais aussi du Médipôle) et ce en dépit d'achats exceptionnels toujours élevés en 2017. La part des biens d'investissement représente ainsi 26% des importations totales en 2017, contre 43% en 2007, période à laquelle la mise en place des usines métallurgiques sollicitait fortement les importations. Les importations de biens de consommation durables connaissent également une évolution négative et se contractent de 7,0%, tandis que les importations de biens de consommation non durables se redressent de 1,0%, après -4,8% en 2016.

L'Union européenne reste le principal fournisseur de la Nouvelle-Calédonie en 2017, avec 26% de part de marché pour la France, et 15% pour l'ensemble des autres pays de l'Union. Les produits concernés sont variés: produits alimentaires, produits chimiques, métaux, matériel de transport et machines, appareils et matériel électrique. Les importations en provenance de France reculent de 2,4% sur l'année et s'établissent à 68,7milliards de F.CFP. L'Australie, à l'origine de 11% des importations, devient le deuxième partenaire commercial

du territoire (30,2 milliards de F.CFP). Les flux en provenance de ce territoire progressent de 17,1% suite à d'importantes fournitures d'hydrocarbures et de charbon.

Les importations en provenance de Singapour, d'une valeur de 29,9 milliards de F.CFP, sont composées essentiellement de produits pétroliers. Elles progressent de 55,6%, ce qui positionne ce pays comme troisième fournisseur du territoire.

Enfin, les importations en provenance de Chine se replient (-2,5%), notamment celles d'hydrocarbures (91 millions de F.CFP en 2017, contre 1,1 milliard de F.CFP en 2016).

En 2017, les exportations calédoniennes s'élèvent à 163,6 milliards de F.CFP, soit un peu plus de 15% du PIB. Constituées à 91% de produits issus de l'industrie métallurgique et de la mine, elles progressent de 12,0%, reflétant le fort dynamisme du secteur du nickel (meilleure orientation des cours à la fin de l'année 2017 et augmentation des volumes exportés de 14,6%). Les ventes de minerais de nickel progressent de 13,6% en valeur, et de 15,2% en volume. Les exportations de ferronickels augmentent de 14,7% en valeur, et de 4,0% en volume. Avec la montée en régime industriel de l'usine Vale-NC, les exportations d'oxyde de nickel et de carbonate de cobalt sont en hausse en 2017, respectivement de 4,2% et 66,5%. Celles de Nickel Hydroxyde Cake, produit d'attente, augmentent de 19,2%. En revanche, les exportations de mattes sont désormais nulles, suite à l'arrêt complet de la chaîne de production dédiée de la SLN. Loin derrière les produits du nickel, les ventes de produits de la mer reculent de 5,3%. Les exportations de crevettes, qui représentent un peu moins de deux tiers des exportations des produits de la mer, perdent 4,1% en valeur et 4,6% en volume.

La Chine consolide sa place de premier client du territoire en comptabilisant, à elle seule, plus de 39% du total exporté. Sa part de marché a ainsi été multipliée par quatre en dix ans. Les exportations vers la Chine, d'une valeur de 64,2 milliards de F.CFP, augmentent en effet de 33,0% sur l'année grâce à la progression des produits de l'usine Vale-NC, dont la Chine constitue le principal marché. Les ventes de ferronickels vers la Chine se redressent elles aussi fortement (+60,8%), après avoir diminué de 14,5% en 2016, ainsi que les ventes de carbonate de cobalt (+12,5%). Les exportations vers la Corée du Sud, deuxième pays destinataire, s'établissent à 30,8 milliards de F.CFP, en recul de 5,8% par rapport à 2016. Les ventes de minerais de nickel s'établissent à 14 milliards de F.CFP soit 7,7% de plus qu'en 2016, et les ventes de carbonate de cobalt ont été multipliées par neuf au cours de la période. Néanmoins, ces augmentations ne permettent pas de compenser le repli des ventes de ferronickels (-54,9%). Taïwan devient le troisième partenaire de la Nouvelle-Calédonie, avec des exportations de 15,5 milliards de F.CFP (98% de ferronickel), et le Japon rétrograde au quatrième rang (-9,9% sur l'année), avec 12,9 milliards de F.CFP d'exportations (50% de minerais de nickel et 35% de ferronickel)

Les exportations vers la France poursuivent leur baisse (-47,3%), notamment suite à l'arrêt de production de mattes dont le pays constituait l'unique marché. Celles à destination de l'Australie se redressent et s'élèvent à 4,8 milliards de F.CFP, soit trois fois plus qu'en 2016, notamment grâce à l'augmentation des ventes de Nickel Hydroxyde Cake. La France et l'Australie représentent 3% chacun des exportations totales en 2017, contre respectivement 16% et 5% en 2007

- **Les accords commerciaux régionaux**

En septembre 2017, la Commission européenne a publié les projets de directives de négociation pour deux accords de libre-échange avec l'Australie et la Nouvelle-Zélande.

Compte tenu des impacts potentiels de ces accords sur la Nouvelle-Calédonie, bien que ne faisant pas partie du territoire douanier communautaire, un travail de recensement des intérêts de la Nouvelle-Calédonie a été engagé en 2017 afin d'identifier notamment les produits sensibles pour lesquels, a minima, une libéralisation tarifaire différée serait nécessaire. Les résultats de ces travaux ont été partagés avec les autorités françaises en septembre 2017.

- **Les principaux secteurs d'activité**

Plusieurs secteurs d'activité façonnent le paysage de la Nouvelle-Calédonie :

- le secteur primaire ;
- l'industrie et l'artisanat ;
- le nickel ;
- le Bâtiment travaux et publics (BTP).

Le secteur primaire

Le secteur primaire est majoritairement constitué de très petites exploitations. Parmi les 6 584 exploitations du secteur recensées au Répertoire d'Identification des Entreprises et des Etablissements (RIDET) en 2017, 94% n'emploient aucun salarié. Les autres structures, de plus grande taille, emploient 2,0% de la population salariée du territoire. Plus des trois-quarts des exploitations exercent principalement une activité de culture, d'élevage et de chasse, 22,2% une activité de pêche ou d'aquaculture et 1,3% une activité de sylviculture.

Par ailleurs, la production agricole commercialisée s'élève à 11,2 milliards de F.CFP en 2017 (hors apiculture, café et huiles essentielles), en augmentation de 0,4% par rapport à 2016. La production animale s'articule principalement autour de trois filières: la filière bovine, la filière avicole (production d'œufs et de volailles) et la filière porcine. D'après le recensement général agricole (RGA2012), la production animale englobe 3454 exploitations. La production de fruits et légumes représente deux tiers de la production végétale commercialisée, loin devant l'horticulture (20%), les céréales (8%), le coprah et la vanille (moins de 1%).

Enfin, la production palangrière diminue légèrement en 2017 (-0,8%), et reste en deçà de 2500 tonnes. Cette baisse s'explique principalement par une réduction des prises de thon blanc et thon obèse. Le principal débouché de la pêche hauturière est le marché local, qui absorbe plus de 80% de la production. Les volumes exportés de thons continuent de reculer en 2017 (-2,9% en volume, et - 10,9% en valeur). En 2017, la filière crevette représente un chiffre d'affaires de 258 millions de F.CFP pour les écloséries (+3,6%), et de 1639 millions de F.CFP pour les fermes (-2,4%). Les exportations de crevettes (770 tonnes, soit 53% de la production) se replient en 2017 (-4,1%), après s'être redressées de 21,9% en 2016. En 2017, les principaux marchés à l'exportation sont le Japon, marché historique et principal débouché, la France métropolitaine et les États-Unis.

L'industrie et l'artisanat

L'industrie (hors mines et métallurgie) représentait 9% de la création de richesses sur le territoire en 2016. En 2017, ce secteur emploie 6,8% des effectifs salariés et génère 7,0% des créations d'entreprises. Les principales activités industrielles en Nouvelle-Calédonie sont la réparation et l'installation de machines et d'équipements industriels (29,2% du parc d'entreprises industrielles), l'industrie agro-alimentaire (17,6%), la production de biens de consommation et de produits du bâtiment.

Concernant l'artisanat, ce dernier concentre environ 30% des entreprises du secteur marchand, 9% des emplois salariés du privé et 43% des contrats d'apprentissage en Nouvelle-Calédonie.

Le nickel

Le volume du minerai extrait en Nouvelle-Calédonie atteint en 2017 un nouveau maximum historique avec près de 16500 milliers de tonnes humides (th). Cette nouvelle hausse (+7,3% par rapport à 2016) est essentiellement portée par la progression de la production de latérites (+995000 tonnes humides soit +22,9%) et dans une moindre mesure par l'augmentation de la production de saprolites (+128000 tonnes, soit +1,2%).

À la faveur de cours internationaux plus favorables et de la progression du volume de minerai exporté (+11,4%) la valeur totale des exportations repart à la hausse (+16,4%) pour atteindre 25675 millions de francs, soit un nouveau record historique.

Le BTP

Depuis 2012, et la fin de la construction des usines du Nord et du Sud, l'activité du secteur du BTP est sensiblement orientée à la baisse. Cependant, d'autres chantiers conséquents (Médipôle, Néobus, Polyclinique) ont progressivement pris le relais. Le maintien du dispositif local de défiscalisation des logements intermédiaires (prolongation jusque fin 2018) et le dynamisme de l'investissement des ménages contribuent également à soutenir le secteur.

- **Les finances publiques de la Nouvelle-Calédonie**

Le ralentissement de l'économie se répercute sur les impôts et cotisations sociales. Leurs niveaux de croissance sont respectivement de +0,3% et +2,9% en moyenne entre 2012 et 2014, contre +9,0% et +8,4% en moyenne sur la décennie précédente. La progression des dépenses publiques des administrations calédoniennes est fortement freinée. La maîtrise des budgets par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie doit permettre de soutenir l'économie par l'investissement en recourant à l'emprunt (l'encours de la dette restant inférieur à 90% des recettes réelles de fonctionnement). Ainsi, le chantier du Néobus⁵ se poursuit en 2018 (20 milliards de francs CFP) et seront lancés au cours de l'année les travaux du port Autonome pour 2,5 milliards de francs CFP et la nouvelle Centrale à gaz de la SLN. Du côté de l'investissement privé, le chantier de l'hypermarché de Dumbéa touche à sa fin (5 milliards de francs CFP) ; celui de la station de stockage à sec des résidus de Vale Nouvelle-Calédonie débutera prochainement. Autant de projets s'inscrivent dans la continuité de la politique des grands travaux et permettront de soutenir l'économie et maintenir le niveau d'emploi à court-moyen termes.

⁵ Pour répondre aux problèmes de circulation, le Syndicat Mixte des Transports Urbains du Grand Nouméa a pour projet de relier par un transport en commun sur site propre, baptisé Néobus, les communes de Dumbéa, Mont-Dore et Nouméa. Ces lignes doivent servir de colonne vertébrale au futur réseau.

Pour autant, la Nouvelle-Calédonie affiche de plus en plus de risques qui pèsent sur son budget propre.

En effet, comme le souligne le débat d'orientations budgétaires 2018-2020, les efforts d'économies sur le fonctionnement propre des directions et services depuis plus de trois ans ont aujourd'hui atteint leurs limites et restent insuffisants. Désormais la réflexion doit à tout prix se porter sur les réformes structurelles (établissements publics, protection sociale, liaisons aériennes, éducation), la priorisation des politiques publiques, la réduction des interventions et les relations entre collectivités.

Enfin, au cours des trois prochaines années, la croissance attendue de la réforme « compétitivité-croissance » ne permettra probablement pas de financer toutes les dépenses supplémentaires relevant de la protection sociale au sens large et de la santé en particulier. Si les dépenses de protection sociale à la charge de la Nouvelle-Calédonie devraient être globalement équilibrées d'ici à 2020 (cf. plus loin), les déficits du Régime Unifié d'Assurance Maladie-Maternité (RUAMM) devraient, quant à eux, s'aggraver.

Si le gouvernement entend conserver la protection sociale calédonienne, il prévoit en outre de :

- Réaliser 20 milliards d'économie sur les dépenses de santé en faisant la chasse au gaspillage, en optimisant l'équité fiscale et le recouvrement et en réduisant le coût et le nombre des actes médicaux ;
- Mettre en œuvre les premières réformes décidées par le plan Do Kamo pour initier la rénovation du modèle de santé ;
- Prendre des mesures de sauvegarde du régime général de retraite du secteur privé ;
- Réformer le régime de retraite complémentaire qui est beaucoup trop coûteux au regard des pensions versées et surtout des excédents qui quittent la Nouvelle-Calédonie et qui sont perdus pour le territoire et ses salariés.

La prévalence de l'obésité et du diabète sur le territoire, la part importante de maladies cardio-vasculaires, incitent aussi à réfléchir sur la mise en place de taxes comportementales permettant de financer, les conséquences d'une consommation excessive. L'augmentation de la taxe sur les tabacs et l'alcool a eu un impact sur la consommation des ménages qui, à ce jour, n'a pas retrouvé son niveau de 2013. Ainsi le solde du rendement des futures taxes sur l'alcool, le tabac et le sucre devrait venir financer une partie du RUAMM à hauteur de 2 milliards de francs CFP environ.

- **Démographie**

Une population estimée à 278 500 habitants en Nouvelle-Calédonie en 2017

Toutes les provinces ont gagné de la population entre 2009 et 2014. La progression a été soutenue en province Nord (18,8% de la population, +2,3% de croissance annuelle), en raison de l'essor de la zone Voh - Koné - Pouembout (VKP). La province des îles Loyauté (6,8% de la population), qui avait vu sa population décliner entre 2004 et 2009, connaît à nouveau une évolution favorable (+1,0% par an entre 2009 et 2014). Enfin, la croissance démographique ralentit en province Sud, où réside 74,4% de la population (+1,8% par an).

Sur la période 2009 - 2014, la croissance démographique résulte pour deux tiers du solde naturel (+15 000 personnes), et pour un tiers du solde migratoire apparent. L'accroissement naturel continue à s'amoinrir, sous l'effet de la baisse de la fécondité (cf. tableau page suivante). Les flux migratoires sont en revanche plus importants qu'au cours de la période intercensitaire précédente, et se soldent par 1 600 arrivées nettes par an.

En 2030, si les tendances démographiques observées se prolongent (tendance à la baisse de la mortalité ; baisse contenue de la natalité ; maintien des flux migratoires), la Nouvelle-Calédonie comptera 315 000 habitants, 30 000 de plus qu'en 2017.

La transition démographique amorcée dans les années 1990 se poursuit. En 25 ans, la part des moins de 20 ans a ainsi perdu 11 points ; elle représente 32% de la population en 2014. Celle des 60 ans et plus à l'inverse a quasiment doublé, atteignant 12% de la population. Sur cette période, l'âge médian s'est accru de 9 années ; il s'élève ainsi à 31 ans en 2014, contre 21 ans dans les îles du Pacifique et 40 ans en France métropolitaine.

L'espérance de vie à la naissance atteint 76,9 ans en 2016

En 2016, 4 270 naissances ont été enregistrées par les services de l'état civil en Nouvelle-Calédonie. Rapportées à la population, ces naissances conduisent à un taux de natalité de 15,4 ‰, qui reste encore relativement élevé, mais très en deçà de ce qu'il était au début des années 1990 (-10 points). Le taux actuel de natalité demeure largement supérieur à celui de la France métropolitaine (11,5 ‰), et situe la Nouvelle-Calédonie entre l'Australie ou la Nouvelle-Zélande (13 ‰) et La Réunion (16 ‰). En 1990, les Calédoniennes devenaient mères pour la première fois en moyenne à 24,6 ans. En 2016, c'est à 29,4 ans qu'elles ont leur premier enfant. Plusieurs facteurs permettent d'expliquer ce recul : la prolongation des études, l'augmentation de l'activité professionnelle des femmes, et une meilleure maîtrise de la contraception. La fécondité diminue très rapidement depuis une vingtaine d'années : l'indice conjoncturel de fécondité (cf. encadré) est passé de 3,2 enfants par femme en 1990 à 2,1 enfants par femme en 2016, soit un enfant de moins en une génération.

1 580 décès ont été enregistrés en 2016, soit le nombre le plus élevé jamais atteint. Du fait du vieillissement de la population, ce nombre s'est nettement accru depuis 2010 (+32% en seulement six ans). Reflet de la qualité des soins obstétricaux et pédiatriques, le taux de mortalité infantile (4,0 ‰) est orienté globalement à la baisse. Il reste encore légèrement supérieur à celui enregistré en France métropolitaine. Depuis 1990, l'espérance de vie à la naissance a progressé d'un peu moins de sept ans, pour atteindre 76,9 ans en 2016. L'écart homme-femme se réduit progressivement, mais reste élevé (5,6 ans). Révélateur du niveau de vie global, l'espérance de vie situe la Nouvelle-Calédonie un peu en dessous de la métropole, mais dans les tous premiers rangs en Océanie.

1.3. Indicateurs du développement

En 2015, les dirigeants du Forum des Iles du Pacifique ont chargé le Secrétariat Général de coordonner les efforts nationaux visant à mettre en place les Objectifs de Développement Durable (ODD) pour le Pacifique. Les ODD sont un ensemble de 17 objectifs mondiaux, défini par les Nations-Unies, afin de mettre fin à la pauvreté, lutter contre les inégalités et l'injustice et faire face au changement climatique d'ici à 2030.

Un groupe de travail a été formé pour développer la feuille de route Pacifique, qui met en perspective l'agenda mondial et les priorités nationales et régionales en s'appuyant sur un ensemble d'indicateurs pré-approuvés.

La feuille de route a été adoptée par les dirigeants du forum lors du 47^{ème} sommet du FIP, en septembre 2017. La Nouvelle-Calédonie a participé à l'atelier régional de préparation de cette feuille de route en août 2017.

Ainsi, en matière d'indicateur de développement, la Nouvelle-Calédonie fait figure d'exception dans son environnement régional. Cette situation est liée au fait que l'ampleur des flux financiers venant de métropole fait de chaque collectivité un îlot de prospérité au sein d'un environnement relativement pauvre. À ce titre, le niveau de développement humain atteint dans les départements et pays d'Outre-mer en 2010 les placent dans la catégorie des pays à développement humain élevé voire très élevé.

Ainsi, la Nouvelle-Calédonie présente un profil comparable à celui d'un pays développé : les indicateurs sanitaires et sociaux, ainsi que ceux relatifs à l'éducation, sont très proches des pays les plus développés de l'Union européenne. L'Indice de Développement Humain (IDH) de la Nouvelle-Calédonie (0,79), place le territoire au 51^{ème} rang mondial en 2010, derrière la France métropolitaine (20^{ème} rang avec 0,88).

Cet IDH situe le territoire dans la catégorie des pays à développement humain « très élevé ». Il correspond néanmoins au niveau de développement atteint par la France métropolitaine en 1992, soit une différence de 18 ans. Dans ses composantes, l'IDH calédonien se caractérise par un bon niveau des indices de santé (0,89, 53^{ème} rang) et de revenus (0,79, 33^{ème} rang), alors que les indices d'éducation (0,70, 88^{ème} rang) et social (0,79, 70^{ème} rang) sont moins bien placés.

Selon la dernière enquête « Budget Consommation des ménages » de l'ISEE parue en 2008, le niveau de vie médian des Calédoniens a augmenté de 1,3% par an entre 1991 et 2008, après prise en compte de l'inflation. Cette progression, plus rapide qu'en métropole, a été tirée par le relèvement continu du salaire minimum garanti sur la période. Le niveau de vie médian a ainsi atteint 144 000 F.CFP par mois (1 207 euros), soit un niveau proche de la moyenne métropolitaine (hors Île de France) et supérieur à l'ensemble des départements d'outre-mer.

Il est à noter cependant que, pour répondre aux pressions de la rue, la lutte contre la vie chère est devenue une des priorités de l'action publique et différents dispositifs ont été mis en place ces dernières années, pour contenir l'évolution des prix des produits alimentaires notamment.

Les inégalités en Nouvelle-Calédonie sont aussi environ deux fois plus fortes qu'en métropole : le rapport inter-décile, qui mesure l'écart entre les revenus des plus riches et les revenus des plus modestes, ressort à 7,9 contre 3,6 en métropole et 5,8 pour l'ensemble des DOM. On estime que 17% des foyers calédoniens vivent sous le seuil de pauvreté.

Au plus bas de l'échelle se trouvent les personnes dont les revenus sont inférieurs au seuil de pauvreté, estimé en Nouvelle-Calédonie à 71 930 F.CFP (603 euros) par mois et par unité de consommation. Le taux de pauvreté atteint 17% de la population, soit 53 000 personnes. Il est plus élevé qu'en métropole (13%) mais plus faible que dans les DOM. Il est également sensiblement différent d'une province à l'autre : plus réduit en Province Sud (9%), il ressort nettement plus élevé en Province Nord (39%) et surtout en Province des Îles (52%).

L'indice de GINI est un indicateur synthétique d'inégalités de salaires (de revenus, de niveaux de vie notamment). Il varie entre 0 et 1. Il est égal à 0 dans une situation d'égalité parfaite où tous les salaires, les revenus, les niveaux de vie seraient égaux. Entre 0 et 1, l'inégalité est d'autant plus forte que l'indice de Gini est élevé. Ainsi, l'indice de Gini de la Nouvelle-Calédonie est de 0.42 en 2016. La pertinence de ce chiffre se trouve dans un comparatif dressé avec d'autres pays. L'indice de Gini de la France est de 0,30, de l'Australie de 0,33 ; ou encore de Wallis et Futuna de 0,50.

2. Programme d'action pour le développement du PTOM

Les règles et procédures détaillées pour l'association PTOM-UE sont établies par le Conseil, par l'intermédiaire des « décisions d'association outre-mer » (DAO) successives adoptées depuis 1964. L'année 2014 a été marquée par l'entrée en vigueur d'une nouvelle DAO, adoptée par le Conseil le 25 novembre 2013.

L'association poursuit les objectifs généraux définis à l'article 199 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, par l'accroissement de la compétitivité des PTOM, le renforcement de leur capacité d'adaptation, la réduction de leurs vulnérabilités économiques et environnementales et la promotion de leur coopération avec d'autres partenaires.

Conformément à l'article 5 de la DAO de 2013, la priorité est accordée à la coopération dans des domaines d'intérêt mutuel tels que :

1. la diversification des économies PTOM, y compris la poursuite de leur intégration dans les économies mondiales et régionales ;
2. la promotion de la croissance verte ;
3. la gestion durable des ressources naturelles, y compris la préservation et l'utilisation durable de la biodiversité et des services écosystémiques ;
4. l'adaptation au changement climatique et l'atténuation des effets de celui-ci ;
5. l'action en faveur de la réduction des risques de catastrophe ;
6. la promotion des activités de recherche, d'innovation et de coopération scientifique ;
7. la promotion des échanges sociaux, culturels et économiques entre les PTOM, leurs voisins et d'autres partenaires.

2.1. Politique de rééquilibrage et développement économique

La Nouvelle-Calédonie met en œuvre, comme cela est défini par les articles 180 et 181 de la loi organique du 19 mars 1999, une politique de rééquilibrage économique et social entre les trois provinces. Celle-ci vise à harmoniser l'accès aux équipements publics sur l'ensemble du territoire, et à soutenir le fonctionnement des collectivités les moins peuplées, qui réalisent plus difficilement des économies d'échelles.

Compétente en matière de fiscalité, la Nouvelle-Calédonie joue un rôle central de collecte et de redistribution auprès des autres collectivités. La quasi-totalité des impôts et taxes (environ 90%) transite par son budget, puis est redistribuée aux différents niveaux de collectivités en fonction des clés de répartition définies par la loi organique.

Les communes et les provinces sont très dépendantes de ces dotations et des droits affectés : 82% des recettes réelles de fonctionnement des provinces et 65% de celles des communes proviennent de l'assiette de répartition ou des autres impôts et taxes, la part des transferts de l'État diminuant tendanciellement. Les dotations issues du budget de répartition sont ensuite réparties selon un principe de péréquation entre les trois provinces d'une part, selon une clé de répartition définie par la loi organique, et les 33 communes d'autre part, sur la base d'un fonds intercommunal de péréquation, lui-même réparti entre les communes selon une analyse multicritères.

En 2017, le rythme de progression des dépenses publiques s'est infléchi avec celui des recettes : la dépense des administrations publiques s'est limitée à une progression de +2,2% en 2014, après une croissance annuelle moyenne de 6,2% sur la décennie précédente. Ce ralentissement a permis de réduire le déficit public à 5,3 milliards F.CFP en 2014, après 6,5 milliards F.CFP l'année précédente. Ces résultats font suite à une longue période faste puisque l'excédent représentait 11 milliards F.CFP par an en moyenne entre 2002 et 2012.

Les provinces compétentes en matière de développement économique ont commencé à recentrer leurs missions tout en augmentant leurs sources de financement.

En particulier, la dichotomie entre ses recettes et les principaux facteurs de dépenses (santé, éducation) a rapidement conduit la province Sud (qui concentre 74% de la population, en forte croissance, mais seulement 50% des dotations de fonctionnement aux provinces) à améliorer le pilotage de ses dépenses et à trouver des sources de fiscalité propre. Quant aux provinces îles Loyauté et Nord, si la persistance de leur déficit est plus récente, elles disposent néanmoins d'un potentiel d'assiette fiscale plus réduit que la province Sud. En dépit de situations financières différentes, les trois provinces partagent une problématique centrale d'adaptation de leur périmètre d'intervention à leurs capacités structurelles de financement, récemment remises en cause par la stagnation des recettes fiscales. Elles ont donc eu tendance à se concentrer sur leurs compétences premières, construisant des budgets plus resserrés et mieux exécutés.

2.2. Un modèle de développement tourné vers le développement durable

Pour orienter son développement vers la durabilité, la Nouvelle-Calédonie a élaboré le document « Nouvelle-Calédonie 2025, Orientation et moyens : propositions », validé en novembre 2013 par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie. Présenté ensuite à l'ensemble des institutions : assemblées de provinces, conseil économique et social, sénat coutumier et congrès, le schéma NC 2025 a été adopté par le congrès de la Nouvelle-Calédonie en août 2016.

Ce document constitue le schéma d'aménagement et de développement prévu par l'article 211 de la loi organique. L'objectif du Schéma NC 2025 est de proposer un développement cohérent et équilibré, d'exprimer des orientations fondamentales, de préciser les objectifs stratégiques et les moyens correspondants et de donner un cadre pour l'élaboration des contrats de développement et des plans stratégiques *ad hoc*.

2.2.1. Préservation de l'environnement et de la biodiversité

La mobilisation en faveur de la préservation de l'environnement progresse en Nouvelle-Calédonie. L'environnement ne figurant pas parmi les domaines d'attribution de l'État et de la collectivité de la Nouvelle-Calédonie, les provinces disposent en la matière d'une compétence normative de principe. L'exercice de cette compétence a abouti à la distinction du droit de l'environnement au sein même de la Nouvelle-Calédonie. La province Nord a été la première à adopter son code de l'environnement en 2008, suivie de la province Sud en 2009. Le code de l'environnement de la province des îles Loyauté est encore en cours de définition. Les deux codes des provinces Nord et Sud contiennent des dispositions communes

en matière de gestion du patrimoine naturel. Cependant, en dépit des efforts menés pour accentuer la coordination interprovinciale, les espaces protégés relèvent de régimes juridiques différents.

En 2018, le gouvernement a initié plusieurs chantiers contribuant à la meilleure gestion de ses ressources environnementales.

Politique de l'eau

Le gouvernement a organisé du 18 au 20 avril 2018 le Forum H2O qui a réuni plus de 300 acteurs. Institutions, coutumiers, agriculteurs, associations environnementales pour définir une stratégie commune en matière de gestion de l'eau. La ressource est en effet menacée par des épisodes de sécheresse de plus en plus intenses, les pollutions, le changement climatique, mais aussi une demande en constante augmentation. Ce forum a permis de consolider les éléments de diagnostic et de dégager des pistes de solutions. Bâti autour de trois grands axes :

- De l'eau pour tous ;
- De l'eau pour créer de la richesse ;
- De l'eau pour l'environnement.

Un schéma fixant des objectifs chiffrés à l'horizon 2030 et des actions concrètes sera soumis au Congrès. La Nouvelle-Calédonie devra relever plusieurs enjeux de taille, comme amener de l'eau de qualité à chaque habitant et alimenter l'agriculture (70% de la consommation) et les industriels de manière pérenne. Pour cela, il faudra sécuriser les ressources, dont 60% se situent sur terres coutumières, améliorer les réseaux d'adduction d'eau potable et d'assainissement, construire des retenues pour stocker l'eau de pluie, désengraver 600 km de rivière, etc.

Il convient de noter que les synergies à l'échelle régionale dans la préservation de la ressource en eau seront recherchées à travers la mise en œuvre du projet PROTEGE (11^{ème} FED régional pour les PTOM du Pacifique).

Parc naturel de la mer de Corail

Créé en avril 2014, le Parc naturel de la mer de Corail s'étend sur 1,3 millions de km². Il constitue la plus vaste aire marine protégée de France et l'une des plus importantes au monde. Il abrite une biodiversité exceptionnelle et un tiers des derniers récifs vierges de la planète. Un comité, créé en 2015, a élaboré un plan de gestion pour la période 2018-2022. Cette feuille de route, adoptée en mars 2018 prévoit un haut niveau de protection tout en accompagnant un développement économique responsable et des usages durables. Ainsi, le 14 août 2018, l'ensemble des récifs les plus précieux du Parc ont été classés en réserves intégrales et naturelles ; et des mesures ont été prises pour encadrer le tourisme professionnel. La Nouvelle-Calédonie envisage son Parc comme un moteur de croissance dans le Pacifique avec des ambitions en matière de recherche et d'économie bleue.

En février 2018, la Nouvelle-Calédonie a participé à l'atelier thématique sur les Océans, organisé par l'OCTA en marge du Forum UE-PTOM.

2.2.2. Changement climatique et énergie

La Nouvelle-Calédonie a été intégrée en mai 2016 à l'accord de Paris, sous couvert de la France, dans le cadre d'un engagement territorial différencié. L'accord de Paris, accord international sur le climat adopté en décembre 2015 dans le cadre de la COP21, prévoit de

limiter l'augmentation de la température en-dessous de 1,5 degré tout en appliquant le principe de différenciation (responsabilité commune mais différenciée), en tenant compte des besoins et capacités de chaque pays et en essayant de trouver un équilibre entre atténuation et adaptation au changement climatique.

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a décidé de s'engager dans la lutte contre le réchauffement climatique et construit sa politique publique « climat », qui repose sur 2 volets : le schéma pour la transition énergétique et le schéma d'adaptation aux changements climatiques. Ce projet s'effectue en partenariat avec l'ensemble des acteurs calédoniens et prévoit des plans d'atténuation et d'adaptation au changement climatique. Il s'agira ensuite pour la Nouvelle-Calédonie d'intégrer le changement climatique aux politiques publiques tout en établissant une gouvernance forte et inclusive.

Par ailleurs, en cohérence avec les orientations stratégiques formulées pour la tenue de la COP21, le schéma pour la transition énergétique de la Nouvelle-Calédonie (STENC) a été adopté par le congrès en 2016. Celui-ci constitue le cadre de la politique énergétique applicable jusqu'en 2030 et présente des orientations stratégiques articulées autour de deux grands volets :

- la mise en place d'un vaste programme d'économie d'énergie pour réduire la facture énergétique à tous les niveaux ;
- le développement des énergies renouvelables pour améliorer l'autonomie énergétique de la Nouvelle-Calédonie et réduire les émissions de gaz à effet de serre.

L'objectif de cette transition énergétique est le passage d'un modèle économique fortement consommateur d'énergie à un modèle durable et structuré qui doit répondre aux enjeux d'approvisionnement en énergie, à l'évolution des prix et à la préservation de l'environnement.

Fin mars 2018, les objectifs de production photovoltaïque fixés à l'horizon 2020 étaient déjà atteints. Lifou a montré l'exemple, avec les six centrales photovoltaïques du projet Drehu PV réparties sur l'ensemble de l'île (puissance totale de 960 kW), dont la dernière a été mise en service en mars 2018. D'ici à deux ans, la production d'électricité d'origine solaire devrait frôler les 100 MW. D'ici à 2021, près de 40% de la distribution publique d'électricité proviendra des énergies renouvelables.

Pour accompagner la mise en œuvre des actions préconisées par le STENC, la création de l'agence calédonienne de l'énergie a été approuvée par le congrès le 12 janvier 2017. En sus d'une mission d'information et de sensibilisation pour changer les habitudes de consommation, cet établissement public est désormais chargé de financer des projets contribuant à la maîtrise de l'énergie. L'agence calédonienne de l'énergie pourra également intervenir dans le montage financier de grandes opérations comme la nouvelle centrale électrique de la SLN, mais aussi accompagner des projets d'envergure dans le domaine des énergies renouvelables, tels que le barrage de la Ouinné.

La taxe pour la transition énergétique (TTE), anciennement taxe sur les énergies renouvelables (TER), qui portait sur l'essence (0,60 francs/ litre) a été étendue en 2018 au gazole à raison de 2,80 francs/litre et appliquée à la SLN qui en était exonérée jusque-là. Le montage financier de la future centrale au gaz de Doniambo a été arrêté, celle-ci entrera en service d'ici à 2023. Indispensable aux besoins en électricité du territoire et au fonctionnement de la Société Le Nickel (SLN), la centrale remplacera l'actuelle centrale au fioul. L'utilisation du gaz naturel liquéfié (GNL) entraînera une annulation totale des

émissions de SO₂, divisera par 14 les émissions d'oxyde d'azote et de poussières, et diminuera de 54% celles de CO₂.

Au niveau de l'OCTA, il n'y a pas eu de sommet dédié à l'énergie en 2018 mais les travaux de l'association se sont poursuivis sur la programmation du 11^{ème} FED dédié à la biodiversité et à l'énergie durable. Les deux domaines prioritaires de la composante énergie du programme sont les cadres réglementaires d'une part et le réseau/stockage de l'énergie d'autre part.

3. Examen de la coopération passée et en cours

Repères chronologiques - 2018

Janvier	PWP sur le commerce et l'intégration régionale à Bruxelles
Février	93 ^{ème} réunion tripartite EM-COM-PTOM Participation au comité de pilotage du FED pour les pays ACP du Pacifique organisé par le secrétariat du FIP à Suva 11 ^{ème} comité de suivi des PTOM FR 16 ^{ème} Forum UE-PTOM à Bruxelles, conférence ministérielle de l'OCTA et atelier thématique sur les océans Signature du Document de programmation de l'allocation territoriale 11 ^{ème} FED régional Réunion du comité de pilotage du projet TSI à Bruxelles
Mars	PWP sur les services financiers à Bruxelles
Avril	94 ^{ème} réunion tripartite EM-COM-PTOM Atelier OCTA de présentation de l'étude sur le post 2020 en présence des EM et de la COM Déplacement de l'Ambassadeur de l'UE pour le Pacifique, Monsieur Julian Wilson, et signature de la convention de financement du 11 ^{ème} FED pour les PTOM du Pacifique
Mai	Atelier sur les services financiers organisés par l'OCTA à Bruxelles et RDV organisés avec la DG TAXUD Visite du CESE NC à Bruxelles
Juin	Clôture du projet pilote Recettes bénéfiques (10 ^e FED thématique) Comité de pilotage du projet TSI à Bruxelles
Juillet	95 ^{ème} réunion tripartite EM-COM-PTOM à Bruxelles Session du Comité consultatif de la formation professionnelle (11 ^{ème} FED NC) pour validation de la Revue Annuelle d'Exécution 2017 de la Stratégie Emploi-Insertion Professionnelle NC Lancement de l'étude OCTA sur les impacts commerciaux du Brexit Comité de pilotage du projet STI à Bruxelles
Août	Session du Comité consultatif du travail (11 ^{ème} FED NC) pour validation de la Revue Annuelle d'Exécution 2017 de la Stratégie Emploi-Insertion Professionnelle NC
Septembre	12 ^e Comité de suivi des PTOM français Déplacement du Président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie à Bruxelles (échange avec les conseillers du groupe ACP, RDV cabinet du Commissaire européen Vella et avec Stefano Manservigi DG DEVCO) Participation au déjeuner de travail organisé avec les autorités FR en présence des délégués des Etats Membres du groupe ACP Recrutement du chef de projet PROTEGE (11 ^{ème} FED régional)
Octobre	96 ^{ème} tripartite EM-PTOM-COM à Bruxelles Atelier mobilité jeunesse sur le programme Erasmus +

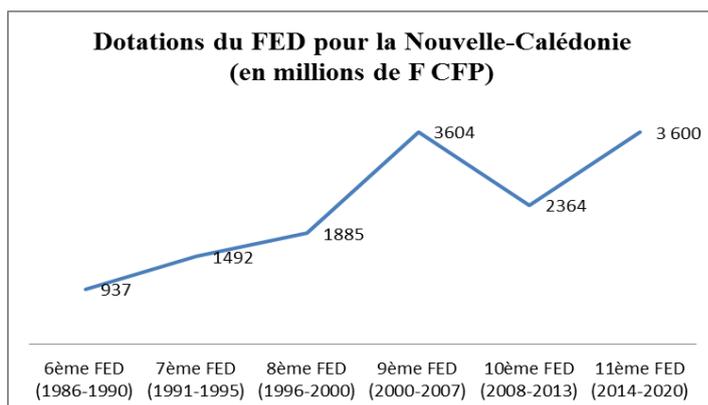
	Remise du rapport final du projet Recettes bénéfiques (10 ^e FED thématique) Signature de la convention de co-délégation du 11 ^{ème} FED régional pour les PTOM du Pacifique – projet PROTEGE Comité de suivi du projet BEST 2.0 organisé à Bruxelles Adoption du rapport de l'OCTA sur la participation des PTOM aux programmes de l'Union
Novembre	Quinzaine du cinéma européen en Nouvelle-Calédonie Atelier sur la participation des PTOM aux programmes de l'UE organisé par l'OCTA à Bruxelles
Décembre	Comité de suivi UE-NC Réunion de restitution en NC sur le lancement de PROTEGE

3.1. Secteur de concentration

Le principal instrument d'aide communautaire pour la coopération au développement dans les pays ACP et les PTOM est le Fonds Européen de Développement (FED). Le FED est constitué de quatre enveloppes principales : une enveloppe territoriale, une régionale, une thématique et une enveloppe d'aide d'urgence ou de prévention aux risques de catastrophes naturelles.

Au titre de l'enveloppe territoriale, la Nouvelle-Calédonie reçoit une assistance financière depuis 1986 (6^{ème} FED), qui a débuté avec la mobilisation du système de développement du potentiel minier « SYSMIN », un mécanisme de compensation des pertes de recettes d'exportation pour le secteur du nickel, et s'est poursuivie avec d'autres projets. Jusqu'à la fin du 8^{ème} FED, l'approche projet, finançant la mise en œuvre effective d'un projet spécifique, était privilégiée comme modalité d'octroi de l'aide européenne en faveur du développement en Nouvelle-Calédonie.

Par la suite, l'appui budgétaire a été utilisé comme modalité d'octroi du financement de



l'Union européenne en Nouvelle-Calédonie dans le cadre des enveloppes territoriales des 9^{ème} et 10^{ème} FED. L'appui budgétaire implique le transfert de ressources financières vers le compte du Trésor public du pays partenaire. Ce type d'appui est considéré comme un moyen de fournir une aide de meilleure qualité et de parvenir aux résultats escomptés en matière de développement durable. Cela

implique une responsabilisation des autorités et encourage la mise en œuvre d'une stratégie de développement territoriale durable en cohérence avec les principes d'appropriation et de transparence. Le déboursement des tranches de financement reste néanmoins conditionné à l'atteinte d'objectifs et d'indicateurs cibles afin d'évaluer la performance des mesures prises par le gouvernement.

L'allocation territoriale de la Nouvelle-Calédonie dans le cadre du 11^{ème} FED (2014-2020) s'élève à 29,8 millions d'euros (3,6 milliards de F.CFP). Elle appuie la mise en œuvre de la stratégie sectorielle « Emploi et insertion professionnelle » (SEIP-NC) pour les objectifs suivants :

- aider les populations les plus éloignées de l'emploi à intégrer le marché du travail, en leur faisant acquérir les compétences recherchées par les entreprises ;
- accompagner les entreprises pour dynamiser l'action sur l'emploi ;
- assurer l'efficacité et la gouvernance de l'action publique dans le secteur de l'emploi et de l'insertion professionnelle.

La stratégie emploi insertion-professionnelle est novatrice à double titre. D'une part, c'est la première stratégie intégrée avec les autorités provinciales. Elle s'appuie en cela sur les travaux menés au cours des dernières années et qui ont tous mis en lumière la nécessité d'un pilotage intégré des politiques publiques dans les domaines de la formation professionnelle. D'autre part, c'est la première fois qu'une politique publique lie directement formation professionnelle et emploi.

La nécessité d'une stratégie commune trouve également son intérêt dans le contexte actuel de la Nouvelle-Calédonie marqué par une situation tendue du marché du travail et une contrainte budgétaire forte.

Cette stratégie commune conduit à la mise en place d'une nouvelle gouvernance qui assurera le suivi et l'évaluation de sa réalisation. La mise en œuvre de la stratégie est évaluée par le cadre d'évaluation de la performance (CEP), sur la base de 12 indicateurs de performance.

Le document de programmation a été signé entre la Nouvelle-Calédonie et la Commission européenne le 24 février 2017 en marge du Forum UE-PTOM à Aruba et la convention de financement le 6 avril 2017.

La première demande de décaissement pour paiement de la première tranche fixe a été déposée auprès de la Commission européenne en juillet 2017 pour paiement au dernier trimestre 2017.

En novembre 2017, la Direction du Travail et de l'Emploi a recruté un chargé de mission 11^{ème} FED responsable du suivi de la mise en œuvre de la SEIP-NC. Les travaux sur la Revue Annuelle d'Exécution pour la période de référence 2017 ont révélé la non atteinte sur cette période de plusieurs valeurs cible des indicateurs de suivi de la SEIP-NC. Parmi les indicateurs non-atteints, 2 d'entre eux étaient retenus pour le décaissement de la tranche variable de 2018. La perte induite de 2 millions d'euros a fait, suite à un accord avec le Directeur Général au développement et à la coopération internationale de la Commission européenne en septembre 2018, l'objet d'une réallocation sur les déboursements suivants. Par ailleurs, un travail approfondi sur le Cadre d'évaluation de la performance du 11^{ème} FED a été mené et sera transmis à la Commission européenne pour établir un avenant avant la fin de l'année 2018.

3.1.1. Résultats

En 2017, le budget investi dans la politique sectorielle par la Nouvelle-Calédonie s'élève à 4 milliards de francs CFP⁶. Ce budget est réparti de la manière suivante :

	Réalisé 2016	Réalisé 2017	Budget prévisionnel 2018
Économie & emploi	1 129 037 692	1 158 095 303	1 169 298 415
Formation professionnelle	2 110 405 280	2 873 815 929	2 543 172 932
Total SEIP-NC	3 239 442 972	4 031 911 232	3 712 471 347
Budget de la NC	51 934 888 778	50 126 969 085	53 495 847 085
SEIP/Budget NC	6,2%	8,0%	6,9%

Une partie des budgets de la SEIP-NC est redistribuée via des conventions de délégation aux trois provinces pour assurer la mission de placement des demandeurs d'emploi, déléguée par la Nouvelle Calédonie.

L'investissement global 2017 pour la politique sectorielle en Nouvelle Calédonie (soit, pour les quatre collectivités, le gouvernement et les trois provinces) s'élève donc à 6 153 487 636 XFP (environ 52 000 000 euros). Les tableaux ci-dessous précisent cette répartition.

- Objectif spécifique 1 : aider les populations les plus éloignées de l'emploi à intégrer le marché du travail

La caractérisation des publics cibles, s'appuie sur le Réseau Information Formation Emploi (RIIFE) constitué de plusieurs partenaires.

- En province Iles : l'Établissement Provincial de l'Emploi, de la Formation et de l'Insertion Professionnelle pour les Iles loyauté (EPEFIP) s'est appuyé sur son réseau de « primo-informateurs »⁷ pour drainer 5 161 personnes (parmi elles 4 166 demandeurs d'emploi et promoteurs) de tous horizons vers l'établissement.
- En province Nord : la Mission Locale d'Insertion des Jeunes de la Province Nord (MLIJPN) a travaillé avec les cellules de coordination intercommunales et cellules de coordination communales pour organiser des forums sur la formation et l'emploi mensuels attirant 1 000 jeunes en 2017.
- En province Sud : les médiateurs provinciaux (21 agents) se sont concentrés sur l'identification des jeunes diplômés en situation d'isolement et leur accompagnement à l'emploi.

L'activité de ces structures d'insertion reste conséquente puisqu'en 2017, à elles trois, ces dernières ont accueilli au total 21 739 personnes. Ce public se compose en majorité de femmes (55%). Les personnes accueillies sont majoritairement sans diplôme ou possèdent un

⁶ 1 euro = 119 DE FRANCS CFP ; 1 000 DE FRANCS CFP = 8,33 euros

⁷ Personnes ressources de tous horizons, issues des associations diverses œuvrant dans le domaine de la jeunesse, des sports et loisirs ainsi que de la santé. Les autorités religieuses (diacres et pasteurs des paroisses) et les autorités coutumières (chefs de tribus ou les conseils coutumiers de chaque aire coutumière) complètent ce réseau. D'autres acteurs de la société civile peuvent également jouer ce rôle. Ces personnes sont les meilleurs relais ou interlocuteurs de proximité.

diplôme de niveau infra V (44%). Six personnes accueillies sur dix ont entre 18 et 26 ans. L'ensemble de cette population accueillie dans ces structures représente 8,3% de la population totale de la Nouvelle-Calédonie (près d'un habitant sur dix en Nouvelle-Calédonie a eu recours au moins une fois à l'un de ces établissements en 2017).

On remarque que le réseau du centre d'information jeunesse a également contribué à l'accueil à l'information du jeune public à la recherche d'emploi et de formation : au total 14 474 personnes ont été accueillies. Le développement de sites internet présentant les dispositifs et des points d'accès numériques (« dispositif cyber tribu ») ont également favorisé l'accès du public cible à l'information sur les mesures emploi-insertion.

Plusieurs outils ont été développés par l'Institut pour le Développement des Compétences en Nouvelle-Calédonie (IDCNC) pour animer le Réseau Information Insertion Formation et Emploi (RIIFE) : lettre électronique, annuaire du réseau, portail collaboratif, organisation tous les 2 ans de la journée du RIIFE, les réunions des directeurs du RIIFE.

Le renforcement de la capacité d'accompagnement des professionnels du parcours a observé une avancée à travers le lancement du projet de constitution du Service Public de l'Orientation (SPO). L'objectif de ce dernier concerne l'amélioration dans la prise en charge des publics, notamment les *Not in Education, Employment or Training* (NEET), la fluidification de la relation entre les acteurs du RIIFE, et le déploiement d'un réseau connexe de primo-informateurs capables d'orienter vers les dispositifs portés par les différentes collectivités.

En parallèle, une opération de recensement des publics cibles a été conduite par le cabinet du vice-président en charge de la formation professionnelle et de l'emploi afin d'approcher les publics cibles de la SEIP NC. Une liste de 514 demandeurs, jusqu'ici inconnu des structures, a été établie. Ces demandeurs ont été pris en charge par la DFPC, l'Institut pour le Développement des Compétences en Nouvelle-Calédonie (IDC-NC) et l'Établissement de Formation Professionnelle des Adultes (EFPA).

Concernant, l'appropriation par les partenaires du Certificat de Compétences Essentielles (CCE), outil de valorisation du parcours de formation et d'insertion des personnes éloignées de l'emploi, on remarque une amélioration. En 2017, 121 candidats ont finalisé leur parcours parmi lesquels, près des deux tiers ont pu obtenir le CCE dans sa totalité, et un peu plus d'un quart d'entre eux l'a obtenu partiellement.

Créé en 2014⁸, le CCE vise à valoriser le parcours de formation ou d'insertion professionnelle des personnes éloignées ou très éloignées de l'emploi en leur reconnaissant tout d'abord la maîtrise des savoirs et de comportements attendus *a minima* dans le contexte professionnel ainsi que la capacité à avoir un positionnement citoyen adapté aux valeurs de la Nouvelle-Calédonie.

Il permet notamment à la personne qui se positionne, soit sur le marché du travail (et donc aux futurs employeurs potentiels), soit pour l'accès à une formation qualifiante de niveau V, de justifier qu'elle détient les savoirs de base, connaît et respecte les principes de vie en entreprise.

⁸ Le CCE a fait l'objet en 2017 d'une révision portant notamment sur les modalités d'évaluation Cf. arrêté n° 2017-1495/Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie du 4 juillet 2017 relatif au certificat de compétences essentielles de la Nouvelle-Calédonie

Le traitement des problèmes connexes tels que les problèmes de santé, d'addiction, de transport et d'hébergement demeure une priorité pour laquelle des structures de formation telles que le RSMA et l'EFPA sont mobilisées. Enfin, des mesures spécifiques pour les personnes en situations de handicap sont prises à travers les travaux sur l'Entreprise Adaptée Calédonienne (EAC). A titre informatif, l'EAC est une entreprise à part entière, qui permet à des personnes reconnues travailleurs handicapés orientés vers le milieu ordinaire de travail d'exercer une activité professionnelle salariée dans des conditions adaptées à leurs besoins. La vocation de l'EAC est également de soutenir et d'accompagner l'émergence et la consolidation d'un projet professionnel du salarié handicapé à efficience réduite, en vue de sa valorisation, sa promotion, voire de sa mobilité professionnelle.

- Objectif spécifique 2 : accompagner les entreprises pour dynamiser l'action sur l'emploi

Le dialogue avec le monde de l'entreprise se poursuit afin de créer les conditions d'une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences en entreprise. Ce travail passe par la mise à jour des conventions collectives interprofessionnelles et des conventions de branches. En 2017, un appel d'offre a été lancé pour l'identification d'un prestataire en mesure d'accompagner la branche « industries dans un travail de référencement des emplois et des compétences ». Le diagnostic partagé de cette branche a notamment révélé que le statut des cadres dans l'industrie était le point d'entrée retenu par les organisations patronales vers le thème de l'emploi et de la gestion prévisionnelle des emplois. Cette approche a permis d'aborder de façon plus large la notion de métiers, d'emplois et de compétences et de rappeler la nécessité d'initier une telle démarche prospective au niveau de la branche. Au 31 décembre 2017, le répertoire de la certification professionnelle de la Nouvelle-Calédonie recensait 326 certifications professionnelles délivrées par la Nouvelle-Calédonie, l'Etat, les branches professionnelles ou d'autres certificateurs publics ou privés.

Dans l'optique de replacer l'entreprise au centre du dispositif de formation et de développer des modalités d'apprentissage des métiers directement connectés aux réalités de terrain, la Nouvelle-Calédonie a souhaité réformer l'alternance et instituer un fonds dédié à l'assurance et à la formation : le Fonds Interprofessionnel de l'Assurance Formation (FIAF).

Un projet de loi du pays portant réforme de l'alternance a été rédigé par la DFPC en 2017. Il porte sur la mise en place d'un contrat unique (remplaçant le contrat d'apprentissage et le contrat de qualification), un cadre réglementaire rénové pour les centres de formation, et sur une approche du financement visant à sécuriser les ressources financières de ces derniers. Le projet a été soumis à l'adoption du Congrès le 6 septembre 2018 pour une mise en œuvre au 1^{er} janvier 2019. Cette réforme doit permettre à la Nouvelle-Calédonie d'atteindre son objectif d'augmentation du recours aux contrats en alternance (indicateur de performance n°7).

Ainsi, on note les éléments d'amélioration suivants : l'amélioration des contrats actuels (de qualification et d'apprentissage) en un seul contrat d'alternance facilitant les démarches à la fois pour les entreprises, les Centre de Formation par Alternance (CFA) et pour les alternants eux-mêmes. La délivrance de l'agrément est versée directement aux CFA et insiste davantage sur la qualité pédagogique du processus d'alternance. En outre, la loi du pays sur l'alternance renforce le rôle du tuteur en entreprise. Aussi, la réforme déverrouille l'âge maximal vers le haut pour les alternants et offre la possibilité d'avoir des collectivités comme lieux de contrats en alternance. Enfin, elle rationalise les modalités de financement de l'alternance en offrant un accès égal à l'ensemble des opérateurs aux financements. De manière globale, le

dispositif est allégé puisque le contrôle se fait *a posteriori*, ce qui facilite les formalités de l'entreprise.

Le FIAF a été institué par la loi du pays de mars 2017 sur la formation tout au long de la vie. Organisme collecteur géré de manière paritaire, il a vocation à organiser le développement des compétences des salariés du secteur privé par le financement d'actions de formation répondant à des besoins précisément identifiés auprès des employeurs par les équipes du FIAF. En 2017, le FIAF a financé 368 formations au total, dans les secteurs suivants : « commerce et divers » (56%), « BTP » (18%), « l'industrie et industries extractives » (14%) et dans une moindre mesure, de « l'hôtellerie restauration » (5%) pour un total de 929 stagiaires (49% de femmes, 51% d'hommes) et 11 310 heures de formation. Que ce soit les hommes ou les femmes, 75% des bénéficiaires ont plus de 30 ans. Les employés et ouvriers sont les populations les plus formées.

Enfin, en 2017, le guichet unique du Plan d'Urgence Local de Soutien à l'Emploi (PULSE) a accueilli 106 entreprises et 2 salariés. Sur les 106 entreprises accueillies, ont été créés 10 dossiers « entreprise en difficultés » et 12 dossiers « aide exceptionnelle ». Dans cette optique, le code du travail a été révisé pour permettre un allègement des formalités liés aux embauches de courte durée en offrant aux entreprises un cadre adapté à ces embauches pour les emplois autres que ceux concernant le personnel d'encadrement. Des mesures d'abattements de charges et de chômage partiel ont été mobilisées pour permettre de maintenir l'emploi dans les entreprises présentant des difficultés conjoncturelles dans les principaux secteurs d'activités qui sont l'industrie manufacturière, la construction, le commerce et la réparation d'automobile, enfin, l'hébergement et la restauration.

En 2018, une étude sera conduite sur ces mesures, visant à en évaluer leurs pertinences.

- Objectif spécifique 3 : assurer l'efficacité de l'action publique

La SEIP-NC prévoit d'institutionnaliser la gouvernance du secteur emploi-formation, en remplaçant notamment les commissions consultatives existantes : Commission Consultative du Travail (CCT) et Comité Consultatif de la Formation Professionnelle continue (CCFP).

Deux axes prioritaires ont structuré les travaux sur la gouvernance :

1. Transversalité : la nécessité d'une prise en compte globale et systémique des problématiques liées à l'orientation, l'insertion, la formation et l'emploi, et d'abandonner le traitement séparé de ces problématiques, souvent pratiqué ;
2. Cohérence : la coordination et l'alignement stratégique des politiques publiques menées par les différentes collectivités sont reconnus comme nécessaires dans l'optique d'une optimisation des moyens pour l'atteinte de l'objectif commun de l'insertion professionnelle, notamment en direction des publics les plus éloignés de l'emploi.

Les provinces ont été activement associées tout au long de l'année à l'élaboration de ce schéma de gouvernance et au projet de loi du pays. Cette thématique a été mise à l'ordre du jour de la réunion du Comité de Pilotage (COPIL) du 2 juin 2017.

En parallèle, la création d'un Groupement d'Intérêt Public (GIP) pour la formation permettra via une structure juridique adaptée, une véritable mutualisation des missions principales de trois établissements publics de la Nouvelle-Calédonie (IDC-NC, EFPA et l'École des Métiers

de la Mer - EMM) ainsi que du pôle recrutement de la DFPC, assurant de ce fait un continuum de l'action en faveur de la formation et de l'insertion.

En 2017, un travail d'accompagnement au changement a été mené avec les équipes de ces différents établissements, et les travaux constitutifs de ce GIP ont été lancés. La convention constitutive a été finalisée, de même que le nouvel organigramme et les modalités de transfert des agents.

La Nouvelle-Calédonie a poursuivi tout au long de l'année 2017 son action pour améliorer la coordination entre les services publics de placement. En étroite coopération avec les provinces intégrées dans les comités de pilotage de suivi du projet, le gouvernement a développé une application institutionnelle pour l'ensemble de la Nouvelle-Calédonie ainsi qu'un dépôt d'offres d'emploi. Ce site dédié est fonctionnel depuis janvier 2017⁹

3.1.2. Degré d'intégration des questions transversales

La mise en œuvre de la Stratégie territoriale « emploi et insertion professionnelle » entraîne de facto un développement des relations institutionnelles de par la coopération entre l'État, la Nouvelle-Calédonie, les provinces et les autres acteurs type chambres consulaires ou syndicats professionnels. Ces instances et collectivités sont toutes réunies au sein du Comité Consultatif de la Formation Professionnelle (CCFP), de la Commission Consultative du Travail (CCT) et du Conseil du dialogue social (CDS) qui examinent et discutent les orientations proposées par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie au titre de l'emploi et de l'insertion professionnelle. La gouvernance de ce secteur est d'ailleurs en cours de réforme, conformément à la Convention de Financement du 11^{ème} FED territorial afin de disposer d'une seule instance de décision réunissant tous les partenaires.

Les données sur l'emploi et l'insertion professionnelle, recueillies notamment auprès des organismes de placement provinciaux, prennent en compte l'aspect genre.

La dimension environnementale est enfin systématiquement intégrée dans les formations relatives à l'agriculture (dans le cas de l'utilisation contrôlée des pesticides et des engrais chimiques), à la pêche (au travers de la gestion des ressources halieutiques), aux mines (techniques de revégétalisation) et à l'industrie (gestion des matières dangereuses). C'est d'ailleurs un souci des élus régulièrement abordé en CCFP avec le souhait d'ouvrir les formations aux métiers « verts » comme les gardes-nature ou les techniciens spécialisés sur les énergies renouvelables.

3.2. Projets et programmes hors concentration

3.2.1. Utilisation des ressources destinées notamment à l'insertion régionale

En dehors de l'appui budgétaire apporté à la Nouvelle-Calédonie pour la mise en œuvre de sa stratégie emploi et insertion professionnelle, le FED permet de financer d'autres projets. Ceux-ci peuvent prendre la forme de projets de coopération régionale qui favorisent l'insertion de la Nouvelle-Calédonie dans la zone Pacifique ou bien des projets visant à consolider le réseau des PTOM.

⁹ <https://emploi.gouv.nc/>

Les projets présentés ci-dessous et soutenus par le FED n'ont cependant pas tous une vocation régionale. De plus, il est à noter que le mécanisme européen de concentration sectorielle de l'aide intervient à partir du 9^{ème} FED, date à laquelle les secteurs prioritaires ont été définis par la Nouvelle-Calédonie pour la première fois.

Rappel de projets financés par le FED

Année(s)	Projet	FED	Montant alloué
1999 - 2007	Rénovation de l'Aquarium de Nouméa	7 ^{ème}	661 000 000 F.CFP
2001 - 2002	Extension des locaux de la maison des artisans	7 ^{ème}	83 531 000 F.CFP
2001 - 2006	Mise en place d'un Euro-Info-Centre à la Chambre du Commerce et de l'Industrie	7 ^{ème}	23 866 000 F.CFP
2001 - 2002	Extension des entrepôts frigorifiques de la SCP pêche et froid industriels	8 ^{ème}	1 000 000 F.CFP
2004	Poursuite des formations au Groupement du service militaire adapté	8 ^{ème}	334 000 000 F.CFP
2003 - 2007	Route Hienghène- Pouebo	8 ^{ème}	668 257 757 F.CFP
2003	Projet de base de pêche des Iles Loyauté	8 ^{ème}	334 128 878 F.CFP
2002 - 2009	Programme régional d'évaluation comparative des ressources hauturières et récifales dans le Pacifique Sud (Pacific Regional Oceanic and Coastal Fisheries project - PROCFISH)	8 ^{ème}	286 396 181 F.CFP
2008 - 2011	Projet régional « Appui scientifique à la gestion des pêches océaniques dans l'océan Pacifique central et occidental » – (SCIFISH)	9 ^{ème}	311 455 847 F.CFP
2006 - 2011	Projet de coopération régionale dans le domaine des énergies renouvelables « TEP VERTES » (Tonne Equivalent Pétrole, Valorisation des Énergies Renouvelables et Transfert d'Expérience et de Savoir-faire)	9 ^{ème}	623 844 749 F.CFP
2008 - 2011	Programme régional de réponse et de préparation aux catastrophes naturelles pour l'Océan Pacifique Sud (PIROPS)	9 ^{ème}	298 325 000 F.CFP
2008 - 2011	Projet d'évaluation de l'aléa et du risque sismique en Nouvelle-Calédonie	9 ^{ème}	53 698 500 F.CFP
2011 - 2013	Projet de soutien à la prévention de risques de catastrophes dans les PTOM du Pacifique	9 ^{ème}	596 650 000 F.CFP
2012 - 2016	Projet d'assistance technique auprès de l'OCTA	10 ^{ème}	596 650 000 F.CFP
2014 –2020	Projet inter-PTOM de Stratégies territoriales de l'Innovation (STI)	10 ^{ème}	596 650 000 F.CFP
2013 – 2018	Initiative des Territoires du Pacifique Sud pour la Gestion Régionale de l'Environnement (INTEGRE)	10 ^{ème}	1 400 000 000 F.CFP
2019-2022	Programme Régional Océanien des Territoires pour la Gestion durable des Ecosystèmes (PROTEGE)	11 ^{ème}	4 295 942 720 F.CFP

3.3. Utilisation des ressources destinées notamment à l'insertion régionale

- **Le projet INTEGRE : Initiative des Territoires du Pacifique Sud pour la Gestion Régionale de l'Environnement**

Le projet INTEGRE était un projet de développement durable commun aux quatre Pays et Territoires d'Outre-Mer de la zone Pacifique.

Financé par l'Union européenne sur l'enveloppe du 10^{ème} Fond Européen de Développement (FED) Régional PTOM Pacifique à hauteur de 12 millions d'euros, mis en œuvre par la Communauté du Pacifique (CPS), et piloté par la Polynésie française (ordonnateur régional

du 10e FED), le projet visait à promouvoir la gestion intégrée des zones côtières (GIZC) et à renforcer la coopération régionale dans le domaine du développement durable.

Pour atteindre ses objectifs, le projet a :

- Mis en œuvre des démarches de gestion intégrée sur 9 sites pilotes dans les pays et territoires (3 en Nouvelle-Calédonie, 2 à Wallis et Futuna, 3 en Polynésie française et 1 à Pitcairn) ;
- Organisé ou promu des échanges régionaux (ateliers régionaux, échanges bilatéraux...)
- Valorisé les actions menées et les diffuser à l'échelle du Pacifique.

Il avait été construit **en réponse aux priorités des pays et territoires**, à la suite de plusieurs années d'échanges qui ont permis de mettre sur pied une gouvernance adaptée. L'équipe de coordination de la CPS a assisté les acteurs dans la définition de leurs plans d'actions aux échelles des sites pilotes, des pays et territoires, et de la région.

Sa préoccupation constante a été de permettre la création de conditions favorables à l'émergence d'une culture commune en matière de gestion de l'environnement, de créer des dynamiques locales innovantes, et de développer des pratiques de coopération entre des acteurs hétérogènes. L'approche intégrée pratiquée nécessite l'implication, dès le départ, de tous les acteurs. Tout l'enjeu était alors de créer des conditions durables d'échange et de dialogue afin que la coopération entre ces acteurs variés, aux intérêts parfois divergents, prenne forme de manière pérenne. Le développement et la diffusion de méthodologies adaptées ont ainsi fait partie intégrante du projet.

Le succès d'une démarche de gestion intégrée des zones côtières reposant sur la dynamique collective et la participation des acteurs locaux, les programmes d'activités des sites pilotes ont été élaborés et mis en œuvre par un grand nombre de partenaires : administrations en charge des politiques environnementales et du développement économique, associations, acteurs socioéconomiques, organismes de recherche... De plus, sur chacun des sites pilotes, des comités locaux réunissant des représentants des communautés locales et des acteurs socioéconomiques se réunissaient pour suivre la mise en œuvre du projet.

Bilan régional du projet

Le projet INTEGRE visait également à contribuer à **l'insertion des PTOM dans une dynamique régionale** de préservation, de gestion et de valorisation des ressources naturelles et des écosystèmes insulaires. Il ouvrait aux PTOM l'opportunité de développer durablement la coopération avec les pays ACP sur ces problématiques communes. Le projet a bénéficié de l'expérience et du support technique des organismes de la zone qui participaient à des projets similaires ou complémentaires, notamment dans les pays ACP.

La coopération entre PTOM transparait à la fois dans la coordination des plans d'actions par le Comité de pilotage, la tenue d'ateliers techniques et méthodologiques, la mise en réseau des initiatives (ex : réseau de fermes d'agriculture biologique) ou encore la conduite de sous-projets communs sous l'égide d'organisation régionale (ex : actions menées en partenariat avec le PROE pour l'insertion des PTOM dans les initiatives régionales de gestion des déchets à l'échelle du Pacifique).

Le projet a organisé 12 ateliers régionaux en 4 ans, dont 8 ateliers sur des thématiques techniques choisies par les territoires (tourisme durable, gestion des déchets, gestion

participative des pêches, démarche ERC - Éviter, Réduire, Compenser -, participation du public à la gestion et aux décisions en matière d'environnement et 3 ateliers sur l'agriculture biologique,) et 4 ateliers institutionnels et méthodologiques (atelier de lancement, atelier plan de GIZC, atelier de programmation du 11ème FED, atelier de clôture). 537 personnes ont participé à ces ateliers. 24 pays et territoires du Pacifique, des organisations régionales et de pays européens ont été impliqués.

Pour fournir aux PTOM des espaces de rencontres et de collaborations, le projet INTEGRE a lancé, à partir de 2015, des appels à projets bilatéraux. Cette activité visait à encourager les échanges d'expériences des sites pilotes avec d'autres pays du pacifique sur des thématiques de gestion durable de l'environnement. L'objectif était de contribuer à l'insertion des PTOM dans la région par des échanges bilatéraux avec des sites « miroirs » et de créer des réseaux informels. Il s'agissait de développer des synergies entre territoires, de bénéficier de retours d'expériences pertinents et de créer des rapprochements entre PTOM et entre PTOM et les autres pays et territoires du Pacifique. Le bilan final fait état de 16 projets de coopération bilatérale ou multilatérale, qui ont réuni 93 personnes des PTOM impliquant 9 pays et territoires.

Pour faciliter la participation des PTOM aux activités et travaux des organismes régionaux, INTEGRE a également offert aux PTOM des possibilités financières ou techniques de participer aux réseaux, soit en leur facilitant l'accès aux réseaux soit en organisant des sessions spécifiques pour qu'ils puissent se rencontrer, échanger et partager leurs expériences avec leurs homologues soit enfin en finançant des études bilingues sur des sujets d'intérêt commun pour les PTOM ou les ACP.

S'agissant de la composante régionale, les indicateurs de performance du cadre logique ont tous été atteints. Les acteurs et partenaires des PTOM, interrogés lors d'un questionnaire à la fin du projet avant l'atelier de clôture, ont tous exprimé leur satisfaction d'avoir pu participer à des activités régionales qui leur ont permis de découvrir de nouvelles pratiques, d'élargir leur réseau professionnel, et d'acquérir des informations pratiques et opérationnelles. Sur le plan financier, cette composante a utilisé 18% du budget global du projet.

En termes de leçons apprises au regard de la coopération régionale, l'équipe a démarré avec un faible investissement des territoires dans cette composante, lié au fait que le projet avait été construit par site pilotes sur les territoires, que peu de liens existaient avec les autres territoires et les pays de la région sur la thématique de la gestion intégrée, et que les enveloppes du FED sont relativement étanches entre ACP et PTOM. L'équipe s'est donc fortement mobilisée en impulsant et créant les conditions d'émergence d'initiatives pour développer des partenariats régionaux durables. Plusieurs réseaux sont désormais solides et les acteurs des PTOM échangent et collaborent, ce qui a largement facilité le travail d'élaboration de la programmation du 11ème FED régional PTOM. Par ailleurs, l'approche préconisée par INTEGRE de partir du local pour aller vers le territorial et ensuite vers le régional, afin de pouvoir donner du sens à la coopération régionale en l'incarnant très concrètement par des exemples appliqués locaux ayant un levier incitatif pour les Territoires, semble avoir porté ses fruits. Enfin, une recommandation est que les enveloppes dédiées au développement de réseaux et à l'intégration régionale doivent être souples pour pouvoir s'adapter aux besoins évolutifs des PTOM et aux opportunités naissantes pendant la durée du projet. Pour conclure, le régionalisme est un processus qui se construit dans le long terme et qui nécessite à la fois du temps pour construire des alliances durables et des moyens importants compte tenu des contraintes fortes (isolement par rapport au réseau régional, coûts

de transport élevés, manque de temps, barrières linguistiques, etc.) difficilement surmontables par les Territoires.

Bilan du projet en Nouvelle-Calédonie

En **Nouvelle-Calédonie**, le projet s'est déroulé sur 3 sites pilotes : le Grand lagon Sud en province Sud, les atolls d'Ouvéa et de Beautemps-Beaupré en province des Îles, la zone côtière Nord-Est en province Nord (ZCNE). De manière transversale, à l'échelle de la Nouvelle-Calédonie, le projet INTEGRE avait vocation à :

- Améliorer la mise en réseau et les capacités de tous les acteurs gestionnaires des sites inscrits au Patrimoine mondial de l'UNESCO ;
- Amorcer une stratégie d'adaptation au changement climatique et ainsi apporter des éléments de réponses sur cette forte préoccupation dans les zones côtières calédoniennes ;
- Renforcer la filière « Agriculture biologique » afin de participer au développement d'une activité de production agricole plus respectueuse de l'environnement et moins consommatrice d'intrants.

En Nouvelle-Calédonie, INTEGRE est venu en appui aux outils et ressources existants tels que les comités de gestion Patrimoine mondial ainsi qu'aux services techniques publics de l'environnement, aux associations environnementales et culturelles, aux acteurs socio-économiques et aux experts scientifiques. Le système de gouvernance à trois échelles géographiques (régionale, territoriale et par site pilote) a été appliqué à la Nouvelle-Calédonie. Collectivités compétentes en matière d'environnement, les trois provinces ont été les partenaires centraux du projet.

La phase de mise en œuvre des activités de terrain était terminée quasi intégralement en 2017 sauf pour quelques activités qui se sont poursuivies en début d'année 2018. La réalisation des plans d'actions sur les trois sites pilotes a été menée sans rencontrer de difficultés techniques particulières et la plupart des opérations ont été finalisées avec plusieurs réussites exemplaires. La dynamique de gestion participative mise en place reste cependant sujette à la pérennisation du dispositif par les autorités compétentes au-delà du projet.

En Nouvelle-Calédonie, le pilotage avait été confié au gouvernement de la Nouvelle-Calédonie représenté par le Service de la coopération régionale et des relations extérieures. Le service technique référent était le Conservatoire d'Espaces Naturels de la Nouvelle-Calédonie

15 conventions de mises en œuvre ont été signées avec les acteurs suivants :

- Partenaires publics : les 3 provinces (province Sud, province Nord et province des îles Loyauté) et le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;
- Organismes publics ou parapublics : le Conservatoire d'Espaces Naturels de la Nouvelle-Calédonie, la Chambre d'agriculture de Nouvelle-Calédonie, le lycée Do Néva ;
- Partenaires associatifs et assimilés : Groupement de Droit Local Particulier (GDPL) Bomene Tapu, Association Popwadene, l'ASBO (Association pour la Sauvegarde de la Biodiversité d'Ouvéa), Biocalédonia, la Société Calédonienne d'ornithologie ;
- Des organismes de recherche : l'Université de la Nouvelle-Calédonie (UNC) et l'Institut pour la Recherche et le Développement (IRD).

17 contrats ont été signés avec des prestataires après appels d'offres concurrentiels selon les règles de la CPS.

Sans avoir signé de convention ou d'agrément, les comités de gestion UNESCO des sites-pilotes ont été des partenaires essentiels du projet.

Sur le plan financier, le budget du projet INTEGRE attribué à la Nouvelle-Calédonie (hors activités régionales) était de 270 millions de F.CFP, soit 2 250 000 euros. Cependant, une partie des partenaires n'a pas réussi à utiliser l'intégralité de l'enveloppe qui leur était attribuée. Ainsi, 81% de l'enveloppe globale a été utilisée avec 90% sur site Zone Côtière Nord Est, 75% sur le site Ouvéa Beautemps Beaupré, 94% sur le site Grand Lagon Sud et 96% sur les activités transversales.

La Nouvelle-Calédonie a également bénéficié des actions de coopération régionale du projet, en participant à de nombreux ateliers techniques (tourisme durable, gestion des déchets, pêche côtières, agriculture biologique...) et à des échanges bilatéraux (10, sur la gestion des déchets en Nouvelle-Zélande, la gestion participative des espaces marins avec l'Australie et Fidji, la filière Coprah avec le Vanuatu, la biosécurité avec la Polynésie française...). Le bilan de ces échanges est également disponible sur le site internet du projet¹⁰.

Clôture du projet et capitalisation

Les **activités** du projet se sont terminées fin janvier 2018 mais le projet a été prolongé pour une phase de clôture jusqu'au 28 juin 2018. Cette phase de clôture a permis de clôturer les conventions et les contrats sur le plan administratif et financier, de dresser le bilan des activités territoriales et régionales, d'organiser des ateliers de clôture de projets sur la plupart des sites pilotes, de mettre à jour le site internet en y faisant figurer pour téléchargement l'ensemble des documents produits par le projet, de rédiger le rapport final et le rapport de capitalisation¹¹ et de mettre en œuvre des activités de visibilité et capitalisation.

Une exposition avait été réalisée en juillet 2017, avec une copie en Polynésie française. Tout au long des années 2017 et 2018, ces expositions ont été présentées le plus largement possible en Nouvelle-Calédonie et en Polynésie française lors d'événements liés à la protection de l'environnement, le changement climatique ou la biodiversité.

Par ailleurs, le projet a été présenté à Bruxelles en marge du Forum UE-PTOM le 20 février 2018, avec une présentation de l'exposition au Parlement européen, sous le haut-patronage du Député européen Maurice Ponga. L'exposition est demeurée en place pendant une semaine. Un vernissage a été organisé en présence de 4 députés européens et de nombreux acteurs des PTOM du Pacifique et des Caraïbes. Une présentation du projet INTEGRE a également été faite lors de la conférence Océan le mercredi 21 février 2018, dans la session « Initiatives internationales pour la croissance bleue - développement durable de la pêche, de l'aquaculture et du tourisme côtier, etc. et réalisation des objectifs de développement de l'ONU ».

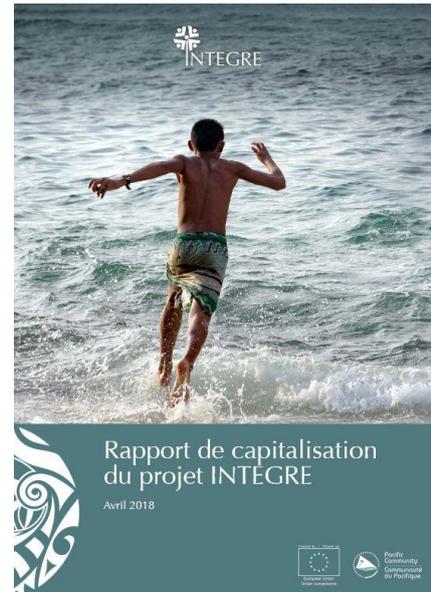
¹⁰ Le site internet « <http://integre.spc.int> » du projet présente l'ensemble des informations sur le projet. Il sera maintenu sans activités jusqu'en juin 2023.

¹¹ http://integre.spc.int/images/telechargements/Rapport_capitalisation_INTEGRE_-_R.pdf

Le projet a été clôturé dans les territoires courant mars, généralement sur les sites pilotes, en présence de l'ensemble des acteurs. Le 11 avril, à l'occasion de la visite officielle en Nouvelle-Calédonie de Julian Wilson, chef de la délégation de l'UE dans le Pacifique, un cocktail de clôture du projet a été organisé autour de l'exposition INTEGRE.

Enfin, le projet a été présenté à Paris le 31 mai pendant le colloque organisé par le Sénat sur la « Biodiversité du vaste Pacifique ». Dans le même temps, il était présenté aux partenaires du Pacifique à Nouméa le 30 mai 2018 au sous-comité du CRGA de la CPS.

Pour finir, l'exposition a été développée lors de la manifestation des 10 ans de l'inscription des lagons calédoniens au Patrimoine Mondial de l'Unesco le 10 juillet 2018.



La documentation produite par le projet est intégralement téléchargeable sur le site internet du projet. A noter :

- Le livre de l'exposition qui présente l'exposition du projet ;
- Le rapport final du projet, finalisé en juin 2018, présente le bilan technique et financier des activités menées ;
- Les fiches de synthèse présentant par territoires les activités synthétiques menées sur les sites pilotes et transversales ;
- Le rapport de capitalisation, finalisé en juin 2018, qui a pour objectifs de préparer les

projets suivants en rendant compte et en réunissant théorie et pratiques acquises, en capitalisant les résultats, réussites, faiblesses et contraintes du projet ;

- Les plans d'actions (général et un par territoire) ;
- Des dizaines de films et vidéos téléchargeables.

Mais aussi tous les rapports des ateliers et des échanges bilatéraux, tous les comptes-rendus des comités de pilotages du projet, les rapports des évaluations du projet, les fiches thématiques du projet, tous les documents, études, brochures, supports, jeu, maquette, panneaux, posters, rapports thématiques, flyers, etc. produits par le projet.

- **Le projet PROTEGE : Programme Régional Océanien des Territoires pour la Gestion durable des Ecosystèmes**

Le Programme Régional Océanien des Territoires pour la Gestion durable des Ecosystèmes (PROTEGE), vise à établir un développement économique durable et résilient face au changement climatique au sein des PTOM du Pacifique (Pitcairn, Wallis-et-Futuna, la Polynésie française et la Nouvelle-Calédonie). Il s'appuie principalement sur la mise en place d'une gestion intégrée et durable des ressources naturelles renouvelables ainsi que sur le renforcement de la protection et de la résilience des écosystèmes. Pour ce programme, la Nouvelle-Calédonie a été nommée ordonnateur régional du 11^{ème} FED. PROTEGE et prend le relais du précédent programme Initiative des Territoires du Pacifique Sud pour la Gestion Régionale de l'Environnement (INTEGRE) dispose d'une enveloppe financière dédiée à la coopération régionale plus conséquente s'élevant à 36 millions d'euros soit 4,2 milliards de francs CFP pour la période de programmation 2014-2020. À savoir que 1,4 milliards de F.CFP, soit 12 millions d'euros avait été engagés par l'UE pour le 10^{ème} FED régional.

La gouvernance du projet est assurée par un Comité de pilotage composé des représentants politiques des 4 PTOM qui se réunit pour valider le programme de travail annuel et suivre son exécution.

La mise en œuvre du projet a été confiée par le biais de la procédure européenne de co-délégation à la Communauté du Pacifique (délégataire) et au Programme Régional Océanien pour l'Environnement (co-délégataire). Les deux organisations sont donc responsables de la mise en place de l'équipe projet, elle-même chargée de réaliser les volets sectoriels et territoriaux du programme de travail validé par le Comité de pilotage et de donner corps aux décisions de ce dernier qui se tiendra au moins d'avril.

La phase de programmation a été initiée en 2015 et a permis de sélectionner quatre secteurs d'intervention prioritaires :

1. Agriculture et foresterie
2. Gestion de l'eau
3. Gestion de la pêche
4. Espèces envahissantes

Le document de programmation et la convention de financement du 11^{ème} FED régional ont été signés à Bruxelles à l'occasion du 16^e Forum UE-PTOM en février et à Nouméa en mars 2018. La phase de programmation s'est conclue par la signature de la convention de délégation entre l'UE d'une part, la CPS et le PROE d'autre part le 26 octobre 2018. Cette ultime étape a suggéré un lancement rapide du programme PROTEGE avec le recrutement de l'équipe projet (la cheffe de projet). Le travail en début d'année 1 sur les plans d'actions est prévu, il s'agira de préparer la tenue du 1^{er} Comité de pilotage rassemblant les exécutifs des territoires à Nouméa en avril 2019 pour officialiser le lancement du programme.

- **La subvention opérationnelle du 11^{ème} FED en faveur de l'OCTA**

L'OCTA bénéficie d'une subvention opérationnelle, financée dans le cadre du 11^{ème} FED.



La mise en œuvre de cette subvention a démarré le 22 février 2018. Elle permet de financer à hauteur de 80% les frais de fonctionnement de l'Association ainsi que les activités mises en œuvre selon la feuille de route et le budget annuels agréés avec la Commission.

Il est prévu que l'OCTA puisse bénéficier pendant 2 ans (2018-2019) de cette subvention opérationnelle, pour un montant indicatif total de 1.1 millions d'euros. Les 20% de cofinancement sont apportés par les membres de l'OCTA via les cotisations annuelles et réserves financières de l'association. La seconde moitié de l'enveloppe FED de 2.2 millions sera programmée en 2019 et devrait couvrir une nouvelle période de 2 ans (2020-2021).

Grâce à cette subvention, l'OCTA renforce ses capacités à travers le recrutement en 2018 d'un chargé de mission sur les programmes de l'Union et d'un assistant administratif et financier, en plus du coordinateur du secrétariat, en poste depuis octobre 2015.

Les activités sont mises en œuvre selon les feuilles de route annuelles. En 2018, on retiendra notamment l'organisation de deux ateliers à Bruxelles, l'un sur les services financiers et l'autre sur les programmes de l'Union. Des études ont été produites sur commande de l'OCTA concernant le partenariat UE-PTOM post 2020, les impacts commerciaux du Brexit et l'impact juridique du Brexit sur l'OCTA. Un rapport a été produit par l'OCTA sur la participation des PTOM aux programmes de l'Union, et présenté à Nouméa à l'occasion de l'atelier sur la mobilité de la jeunesse en octobre 2018.

L'OCTA a également contribué à l'organisation de de la conférence ministérielle, de l'atelier thématique sur les Océans et du forum UE-PTOM en février 2018 à Bruxelles.

Enfin, des positions communes ont été élaborées avec le soutien de l'OCTA sur le futur programme LIFE, sur la proposition de DAO pour la période post 2020 et les capacités de communication de l'association ont été renforcées (newsletter..).

- **Le projet STI : Stratégies Territoriales de l'Innovation**

Le projet de Stratégies territoriales de l'innovation est un projet commun à tous les PTOM, financé par l'Union européenne à hauteur de 5 millions d'euros dans le cadre du 10^{ème} FED (soit 596 millions de F.CFP), dont l'autorité contractante est l'OCTA. Le projet a démarré le 29 avril 2014, pour une durée initiale de 4 ans. Une extension de 2 ans a été approuvée en juin 2017, repoussant la fin du projet au mois d'avril 2020.

Le projet STI a pour objectif de renforcer le développement durable des PTOM à travers des solutions innovantes pour la diversification de leurs économies et pour améliorer leur compétitivité régionale et mondiale.

La Nouvelle-Calédonie participe au Comité de pilotage du projet mis en place à Bruxelles depuis 2014, sous la présidence de Montserrat, aux côtés du Groenland, d'Aruba et de Sint Maarten. Le projet est mis en œuvre par un consortium appelé OCTA Innovation.

Les principales activités conduites en 2018 par OCTA Innovation, telles que définies dans le plan de travail adopté par la Commission européenne, ont concerné les quatre composantes « renforcement des capacités et processus d'appropriation », « échange d'expérience et d'expertise – communication », « stratégies pour l'innovation et plan d'action », et « projets pilotes ». On retiendra notamment la finalisation de 5 projets pilotes (Polynésie française, Nouvelle-Calédonie, Saint Pierre et Miquelon, Curaçao et Bonaire), la poursuite de mise en œuvre de 4 projets pilotes (Saint-Eustache, BVI, St Helena et Aruba) et le lancement de plusieurs petits projets d'innovation (notamment à Anguilla, Montserrat et Wallis-et-Futuna).

Plusieurs ateliers et tables rondes ont eu lieu dans des territoires. Par ailleurs, une conférence thématique a été organisée en octobre 2018 à Anguilla, sur l'innovation dans le domaine du tourisme dans l'objectif de partager les meilleures pratiques.

D'autres conférences thématiques sont prévues à Saint Pierre et Miquelon en février 2019 et une autre dans le Pacifique sur la construction de compétences à travers l'approche des trois piliers (*blended learning*), un sujet qui intéresse particulièrement la région.

En Nouvelle-Calédonie, un changement du directeur de l'innovation est intervenu courant 2018 (3^{ème} changement depuis le début du projet). M. Constans a remplacé M. Jean Michel Le Saux. .

La STI de Nouvelle-Calédonie a été adoptée par le gouvernement par arrêté n°2016-051/GNC du 12 janvier 2016. Elle s'appuie notamment sur le Comité Consultatif de l'Innovation (CCI) qui regroupe des représentants du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, de l'État, des provinces, des instituts de recherche à travers le CRESICA, de la technopole, des chambres consulaires, des organismes de financement et des organisations patronales. En 2016 et 2017 un projet de texte sur le crédit d'impôt pour l'innovation et la recherche a été élaboré et est en cours de finalisation.

Le projet pilote sélectionné en Nouvelle-Calédonie, intitulé « recettes bénéfiques : vers une autosuffisance alimentaire et durable en milieu insulaire » a démarré en janvier 2017, suite à la signature du contrat de subvention entre l'OCTA et Cap Agro, principal bénéficiaire. Le projet s'est clôturé le 21 juin dernier par le discours du président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, Philippe Germain en présence des représentants de la province sud, les parties prenantes au projet ainsi que Mme. Hélène Iekawé, membre du gouvernement en charge de l'enseignement, de l'enseignement supérieur de la recherche.



Le projet a répondu aux objectifs éducatifs et de santé en intégrant à la fois les agents (chefs de cantine et leur équipe, chefs d'établissement, étudiants) des établissements et cantines partenaires dont les internats de La Foa, Houaïlou et de Wé ainsi que le secteur agroalimentaire et la mobilisation de centres de recherche tels que l'Agence de Développement Économique de la Nouvelle Calédonie (ADECAL). En outre, les effets positifs de l'alimentation sur la santé sont inscrits dans le projet « Recettes Bénéfiques » tout comme dans le projet éducatif du gouvernement de 2016.

Aussi, la Charte « Le bonheur dans ma cantine » qui vise à « accompagner l'enfant et le rendre acteur de son bien-être à la cantine en favorisant son autonomie » a été signée à l'issue de ce projet par 27 chefs d'établissement et salué par Mme. Hélène Iekawé.

3.3.1. Utilisation des ressources destinées aux acteurs non gouvernementaux (ANG)

La Décision d'Association d'Outre-mer du 25 novembre 2013 contient une disposition relative à l'éligibilité des PTOM à l'Instrument de Coopération et de Développement (ICD), dont l'un des deux programmes thématiques, depuis 2014, est dédié aux Acteurs non Étatiques et autorités locales en développement.

Comme pour les années précédentes, les acteurs non gouvernementaux n'ont pas bénéficié de financements en 2018 dans le cadre de ce programme thématique. Les PTOM ne font pas partie des bénéficiaires prioritaires de cet instrument. Une cartographie de la société civile a été réalisée en 2012 par la Commission européenne grâce à la TCF du 10^{ème} FED (Facilité de Coopération Technique).

On notera que le programme BEST 2.0 (financé dans le cadre de l'ICD) permet aux acteurs non gouvernementaux des PTOM de bénéficier de fonds européens sur la protection et conservation de la biodiversité. Vingt-et-un ANG de Nouvelle-Calédonie (5 PME/petites organisations socio-professionnelles, 3 provinces, 4 communes, 9 associations) ont participé aux appels « petites subventions » organisé en 2016, 42 projets ont été retenus et 15 (3 PME/petites organisations socio-professionnelles, 2 provinces, 2 communes, 8 associations) aux « petites subventions » en 2017, 35 ont été retenus. Dix ANG (1 PME, 4 institutions, 4 associations, 1 commune) sont impliqués en tant que porteurs de projet ou partenaires (en incluant les porteurs de projets depuis l'appel à projet « subventions moyennes » en 2015).



Sur 10 projets financés par le programme BEST 2.0 en Nouvelle-Calédonie depuis 2015, 4 sont terminés au cours de l'année 2018.

Le programme BEST 2.0 propose un important volet de renforcement des capacités locales, notamment via des formations au montage de projets. Dans le Pacifique, ce rôle est assuré par le Comité français de l'UICN (Union internationale pour la conservation de la nature). Depuis 2016, 8 ateliers de formation au montage et à la gestion de projets ont été organisés en Nouvelle-Calédonie réunissant au total 86 participants.

3.4. Programme de l'Union et autres concours financiers

Conformément à l'article 94 de la Décision d'Association Outre-mer, les PTOM peuvent bénéficier d'un financement au titre des programmes de l'Union. Ils peuvent également bénéficier d'un soutien dans le cadre des programmes de coopération de l'Union avec d'autres pays, notamment les pays en développement¹².

Il convient par ailleurs de souligner que, depuis l'entrée en vigueur de la DAO au 1^{er} janvier 2014, la Commission doit rendre compte au Comité du FED PTOM (réunissant tous les États membres de l'UE) de la participation des PTOM à ces programmes, sur la base des informations figurant, pour la Nouvelle-Calédonie, dans le présent rapport annuel de mise en œuvre.

Bien que les PTOM soient éligibles à participer aux programmes horizontaux de l'UE¹³, il ne demeure pas moins que ces derniers sont souvent ralentis dans leur démarche. En effet, l'accès réel des personnes physiques et morales établies dans les PTOM reste un défi, et leur succès à accéder aux fonds européens autres que le Fonds européen de développement (FED) reste très limité. À cet effet, l'OCTA a lancé une étude en 2014/2015 afin d'« identifier les appels et les actions auxquels les PTOM sont éligibles », et de « dresser une cartographie des réseaux potentiels au sein de l'enseignement supérieur et du monde de la recherche dans les PTOM ». Sur la base des recommandations de ces études, la stratégie 2015-2020 de l'OCTA donne mandat pour sensibiliser les PTOM aux « programmes horizontaux » de l'Union européenne.

Dans cette optique, l'OCTA a organisé à Bruxelles les 21 et 22 novembre 2018 un atelier sur les programmes de l'Union, en présence d'acteurs locaux des PTOM. Cet atelier avait pour objectifs spécifiques de 1) Sensibiliser les PTOM aux programmes actuels de l'UE et identifier les meilleures opportunités qui correspondent à leurs champs d'intérêt et à leurs capacités ; 2) engager un dialogue et échanger des expériences avec les parties prenantes établies dans les PTOM afin d'identifier et de partager les réussites, les expériences locales et de comparer avec d'autres parties prenantes de l'UE ; 3) Promouvoir une meilleure connaissance des PTOM par les institutions de l'UE et par les partenaires potentiels, et fournir des opportunités de mise en réseau.

Une centaine de personnes a participé à cet événement, co-financé par l'UE dans le cadre de la subvention opérationnelle du 11^{ème} FED dont bénéficie l'OCTA. Pour la Nouvelle-Calédonie, le SCRRE, la CANC, le CLEI, le CRESICA et le CIJ NC étaient représentés. Le CIJ NC a pu par ailleurs partager son expérience dans le cadre du programme ERASMUS +. Il est attendu qu'un nouvel événement soit organisé en 2019 sur la problématique de l'accès des PTOM aux programmes de l'Union.

¹² Annexe 2 : fiches projets

¹³ Des fiches programmes figurent en annexe du rapport.

3.4.1. Projets développés dans le cadre de la génération de programmes de l'Union et des programmes de coopération 2014-2020

Au titre du cadre financier pluriannuel de la période 2014-2020, une nouvelle génération de programmes européens est entrée en vigueur. Elle se fonde sur la stratégie 2020 de l'Union européenne pour une croissance intelligente, durable et inclusive.

Aussi, à partir de 2014, les principaux programmes de l'Union et programmes de coopération avec d'autres pays dont la Nouvelle-Calédonie peut bénéficier sont principalement les suivants :

- Programme de recherche et d'innovation de l'Union Européenne « Horizon 2020 » ;
- Programme de l'Union européenne pour l'éducation, la formation, la jeunesse et le sport « Erasmus + » ;
- Programme de soutien dans les secteurs créatifs et culturels européens « Europe créative » ;
- Programme européen pour la compétitivité des entreprises et des Petites et Moyennes Entreprises « COSME » ;
- Programme pour l'environnement et l'action pour le climat « LIFE » ;
- L'Instrument de Coopération pour le Développement « ICD », qui inclut le programme BEST 2.0 (Schéma pour la Biodiversité et les Services Écosystémiques dans les Territoires ultrapériphériques européens).

Concernant le programme LIFE, les conditions d'éligibilité des PTOM sont restreintes, et décrites dans l'article 6 du règlement. Cependant, la Commission a décidé de prolonger l'action préparatoire BEST au titre du programme concernant les biens publics mondiaux et les défis qui les accompagnent, qui relève de l'ICD, à travers la création du programme BEST 2.0 dédié aux PTOM¹⁴. Le contrat relatif à ce programme, qui est géré par l'UICN, a été signé fin 2014, avec un démarrage en 2015. Neuf projets touchant la Nouvelle-Calédonie ont reçu un financement de l'Union européenne depuis 2016.

La Nouvelle-Calédonie poursuit ses efforts pour participer aux programmes de l'Union de la période 2014-2020. Outre le suivi attentif des activités liées aux programmes de l'Union et menées dans le cadre de l'OCTA, plusieurs initiatives témoignent des efforts réalisés par la Nouvelle-Calédonie pour renforcer la veille, la compréhension des programmes et les capacités des porteurs de projets, et notamment :

- mise en ligne de fiches sur les programmes UE sur le site du SCRRE et réponses aux questions *ad hoc* des porteurs de projet, organisation de réunions à Paris/Bruxelles
- participation au réseau Euro-Enterprise Network à travers le projet TOPIC
- veille réalisée par l'Agence de développement économique de la Nouvelle-Calédonie (suivi des appels à projets, diffusion via une newsletter...)
- Transmission aux ANG des informations sur les programmes sélectionnées par l'OCTA pour les PTOM (éligibilité, date limite des appels à projets...);

¹⁴ Dans la déclaration «État du financement de la biodiversité dans les PTOM » incluse dans le règlement LIFE, la Commission souligne l'importance qu'elle attache à la protection de l'environnement et de la biodiversité dans les PTOM et le fait que l'action préparatoire BEST a donné des résultats concrets. L'action BEST touchant à sa fin, la Commission envisage son prolongement au titre du programme concernant les biens publics mondiaux et les défis qui les accompagnent, qui relève de l'ICD, à travers une possibilité de financement en faveur de la biodiversité dans les PTOM.

- accueil des réunions d'information sur le programme BEST 2.0.

Récapitulatif des programmes et projets déposés ou en cours

Programme	Projet	Description	Période	Montant sollicité/ Alloué par l'UE
Programmes européens pour la recherche et l'innovation et pour les PME				
HORIZON 2020	ERANET BIODIVERSA <i>Projet en cours</i>	Biodiversa III consiste en un réseau européen de la programmation et du financement de la recherche sur la biodiversité et les services écosystémiques, composé de 29 partenaires et coordonné par la Fondation Française pour la Recherche sur la Biodiversité (FRB). Le projet a été proposé et retenu par la Commission européenne en décembre 2014 et vise entre autres à poursuivre les efforts de coordination et de soutien aux activités de recherche transnationale dans le domaine, à cartographier le paysage de la recherche en Europe et à renforcer la coopération scientifique. L'ADECAL pilote les activités du projet relatives à la Nouvelle-Calédonie.	À partir de février 2015 (pour une période de 60 mois)	1,4 milliard de francs CFP (11,9 million €)
	SOLSA : Sonic On Line and Sampling Analyses	SOLSA est projet collaboratif européen de recherche et développement porté par Eramet. Son objectif est de produire un prototype d'exploration qui combine la foration, utilisant la technique sonique, et la détermination minéralogique et chimique, par association de plusieurs instruments, des échantillons à la sortie du carottier. Les modules d'outils techniques et d'analyse (DRILL et IDs) sont opérationnels et en phase de test, tandis que le software reste à finaliser	À partir de février 2016 (pour une période de 48 mois)	1,1 milliard de francs CFP (9 775 488 €)
	ZiKAlliance <i>Projet en cours</i>	L'Institut Pasteur de Nouvelle-Calédonie participe, avec 54 partenaires multi-disciplinaires du monde entier, à l'étude des aspects cliniques, fondamentaux, environnementaux et sociaux de l'infection par le virus Zika (ZIKV). ZiKAlliance se concentre en particulier sur l'impact de l'infection par le ZIKV pendant la grossesse et sur l'histoire naturelle du ZIKV chez l'homme et dans son environnement. En collaboration avec deux autres consortiums financés par l'UE (ZikaPLAN et ZiKAction), ZiKAlliance travaille également au développement d'une plateforme de préparation en Amérique latine et dans les Caraïbes. Le projet est piloté par l'Inserm (Institut national de la santé et de la recherche médicale).	À partir d'octobre 2016 (pour une période de 32 mois)	1,4 milliard de francs CFP (11,9 million €)
COSME & H2O2O sous EASME	EEN – TOPIC <i>Projet en cours</i>	L'ADECAL participe au programme COSME dans le cadre du projet Euro Entreprise Network TOPIC , consortium constitué de 7 partenaires et coordonné par la Chambre du Commerce et de l'Industrie Paris-Ile-de-France. Fondé sur le souhait de la Commission européenne de proposer un réseau d'accompagnement à l'international et à l'innovation destiné aux PME, le projet a pour but d'informer les entreprises sur tous les sujets communautaires, de favoriser leur participation aux programmes de recherche et développement européens et enfin de les accompagner à l'internationalisation.	À partir de février 2014 (pour une période de 48 mois)	348 millions de francs CFP (2 923 545€)

Programme	Projet	Description	Période	Montant sollicité/ Alloué par l'UE
Programmes européens pour l'éducation, la formation et la jeunesse				
ERASMUS +	ACTION-CLE 1 Mobilité <i>Projet terminé</i>	La Mission d'Insertion des Jeunes (MIJ) participe à des mobilités de jeunes en tant que structures d'accueil et structures d'envoi. En 2018, elle a accueilli une jeune allemande a contribué à l'animation des activités linguistique et culturelle et a participé aux actions de visibilité de l'Union européenne.	Durée du projet : 2 ans Durée de la mobilité : 12 mois	282 578 de francs CFP (environ 2 300€)
	ACTION-CLE 1 Jeunesse et sport <i>Projet terminé</i>	La Mission d'Insertion des Jeunes (MIJ) a envoyé en Europe, dans le cadre de formation courte, 16 jeunes calédoniens et deux acteurs « jeunesse ». Les jeunes ont pu accentuer leur prise de conscience quant à leur appartenance à la communauté européenne, accroître leurs compétences professionnelles et leurs aptitudes quant à une future insertion professionnelle dans le secteur de l'agriculture tout en développant leur projet professionnel.	Mobilité des jeunes : du 4 mai au 13 juin 2017 Mobilité des accompagnateurs : du 4 mai au 15 mai 2017	5 455 010 de francs CFP (environ 46 000€)
	ACTION-CLE 1 Mobilité <i>Projet terminé</i>	Le Centre d'Information Jeunesse Nouvelle-Calédonie propose à son personnel de se former ainsi qu'aux jeunes calédoniens de pouvoir partir en mobilité courte en Europe ou accueille des volontaires européens. Le CIJ a proposé à 14 jeunes belges et 14 jeunes calédoniens éloignés de la mobilité de partager une expérience de rencontre interculturelle basée sur les sons de la Belgique.	30 juin 2017 (pour une période de 14 jours)	4 683 602 de francs CFP (39 358 €)
	ACTION- CLE 1 Mobilité <i>Projet terminé</i>	Le CIJNC a pu accueillir une jeune dans le cadre du Service de Volontaire Européen. Le jeune a pu notamment participer à l'action de visibilité de l'Europe et du programme Erasmus+, partager son expérience et sa motivation pour quitter son pays et promouvoir la mobilité européenne auprès des jeunes calédoniens éloignés de l'Europe et de la mobilité. Le personnel du CIJ a également eu l'occasion de se former pour recevoir le jeune en SVE.	1 ^e février 2017 (pour une période de 6 mois)	759 934 de francs CFP (6 386 €)
	Projet de l'Université de la Nouvelle-Calédonie (UNC) <i>Projet en cours</i>	Le projet vise à accroître et optimiser les compétences linguistiques des étudiants, permettre un échange culturel entre des étudiants étrangers, favoriser au travers de cette expérience leur insertion professionnelle en Nouvelle-Calédonie. Le projet a permis l'envoi d'étudiants en Union européenne ou l'accueil d'étudiants étrangers à l'UNC.	À partir de juin 2016 (pour une durée de deux ans)	8 million de francs CFP (71 538 €)

Programme	Projet	Description	Période	Montant sollicité/ Alloué par l'UE
	ACTION – CLE 1 Mobilité <i>Projet en cours</i>	Le lycée de Nouméa Lapérouse dispose de section qui forme les étudiants post-baccalauréat en vue de l'obtention d'un Brevet de technicien supérieur Technicien Supérieur (BTS). Au total, 20 étudiants de cette filière pourront et ont pu bénéficier d'un stage de deux mois leur permettant de développer la connaissance d'une culture professionnelle étrangère, d'optimiser leurs compétences linguistiques, de favoriser au travers de cette expérience leur insertion professionnelle en Nouvelle-Calédonie.	À partir d'octobre (pour une période de deux mois)	3 millions de francs CFP (26 240 €)
Programmes thématiques de l'instrument de coopération au développement				
BEST 2.0	Pacific Biodiversity Blue Belt <i>Projet terminé</i>	Ce projet vise à renforcer la conservation de la biodiversité marine des Outre-Mer européens du Pacifique et les soutenir afin qu'ils atteignent les objectifs d'Aichi 6 (gestion durable de la pêche), 10 (protection des récifs coralliens) et 11 (gestion efficace des aires marines protégées).	À partir de mai 2016 (pour 31 mois)	47 millions de francs CFP (399 897 €)
	Protéger et restaurer la forêt sèche du littoral de la Nouvelle-Calédonie <i>Projet en cours</i>	Ce projet vise à protéger la plus importante forêt sèche du territoire calédonien tout en libérant des espaces propices à l'application de méthodes de restauration active testées sur un site pilote. Le projet permettra également une sensibilisation du grand public sur les questions de protections de la biodiversité calédonienne	À partir d'avril 2016 (pour 3 ans)	45 millions de francs CFP (377 435 €)
	BIOPELAGOS <i>Projet en cours</i>	Ce projet vise à aider à la prise de décisions éclairées sur la conservation et la gestion des écosystèmes marins pélagiques et de leur biodiversité à travers : - l'acquisition de nouvelles connaissances - la formation et l'acquisition de compétences par les territoires - la fourniture d'un avis scientifique aux décisions sur la conservation et la gestion des océans	À partir juillet 2016 (pour 3 ans)	48 millions de francs CFP (400 000€)
	Renforcement des mesures et outils de conservation des palmiers et conifères menacés des forêts humides et des maquis de Nouvelle-Calédonie <i>Projet en cours</i>	Ce projet doit renforcer les mesures et outils de conservation des palmiers et conifères menacés des forêts humides et des maquis de Nouvelle-Calédonie, et la gestion durable de leurs milieux naturels, en : - maintenant les populations - développant et diffusant des outils pour renforcer le cadre institutionnel, légal et réglementaire - sensibilisant aux enjeux de conservation.	À partir de février 2017 (pour 16 mois)	10,7 millions de francs CFP (90 279€)
	Gestion innovante et durable de l'eau : optimisation du fonctionnement des périmètres irrigués agricoles <i>Projet terminé</i>	Le projet a pour objectif de démontrer qu'avec une Solution Technologique Innovante d'Irrigation (STII), l'augmentation de la production agricole durable, « bio » et « responsable », permet un retour sur investissement dès la première récolte tout en économisant la ressource en eau. Ce projet va créer un modèle répliquable adapté aux enjeux de gestion durable de la ressource en eau et d'autosuffisance alimentaire de la NC et des autres îles du Pacifique.	À partir de mars 2017 (pour 1 an)	5,9 millions de francs CFP (49 900€)

Programme	Projet	Description	Période	Montant sollicité/ Alloué par l'UE
	Renforcement du réseau d'adduction d'eau potable de Houailou par le maintien des services écosystémiques en amont des captages d'eau <i>Projet en cours</i>	La protection et la gestion de l'environnement en amont des captages d'eau potable permettront de fournir à la population de Houailou une eau saine et potable, avec la gestion des « animaux sauvages » et des humains ainsi que la protection et la replantation de la forêt dans un périmètre moyen (périmètre de captage des eaux de surface). La protection des zones s'appuiera sur des moyens matériels techniques (grillages, clôtures, barrières).	À partir de mars 2017 (pour 15 mois)	11,9 millions de francs CFP (100 000€)
	Flore NC : Préservons ensemble le patrimoine floristique de Nouvelle-Calédonie <i>Projet terminé</i>	L'objectif du projet est de renforcer la protection des espèces de flore terrestre les plus menacées de Nouvelle-Calédonie, par : - l'identification des espèces les plus menacées - l'intégration des espèces les plus menacées dans les dispositifs de gestion et conservation - une prise en compte dans la lutte contre les feux - la sensibilisation à la vulnérabilité de la flore.	À partir d'avril 2017 (pour 1 an)	5,9 millions de francs CFP (49 609 €)
	RECOFOR : Régulation des cerfs pour la conservation des forêts de la réserve de la nature sauvage du Mont Panié <i>Projet en cours</i>	L'objectif du projet vise à conserver la biodiversité et les services écosystémiques ; favoriser la durabilité de la des ressources naturelles et des services écosystémiques et s'adapter, atténuer les effets du changement climatique, basées sur les écosystèmes. La régulation des cerfs sera réaliser via une opération hélicoptée engagée tous les deux ans dans le cadre du plan de gestion.	À partir de février 2018 (pour une durée de 12 mois)	5,9 millions de francs CFP (48 108€)
	Renforcement de la gestion participative et intégrée du bien UNESCO sur Touho <i>Projet en cours</i>	Le projet de l'association Hô-üt vise à appuyer et renforcer la phase participative de mise en œuvre de la gestion intégrée de la zone côtière Nord Est (ZCNE) et contribue à maintenir l'intégrité du bien UNESCO sur la commune de Touho en s'intéressant spécifiquement à la thématique mangrove, largement dégradée en raison des facteurs du changement climatique et de la gestion non durable des ressources. L'association participe à la construction de pépinière pour le reboisement et le renforcement la mangrove.	À partir du 1e janvier 2018 (pour une durée d'un an)	5,7 millions de francs CFP (48 000 €)
	Projet Sterne néréis : Conversation de la Sterne néréis Sternula nereis excul <i>Projet en cours</i>	Le projet vise à préserver la sterne néréis : oiseau marin migrateur du Pacifique Sud-Ouest (identifiés en Australie, Nouvelle-Zélande et Nouvelle-Calédonie) dont le statut de conservation est « vulnérable depuis 2008. En Nouvelle-Calédonie, ces oiseaux sont majoritaires dans le nord-ouest. Ainsi, la province nord a pour objectifs notamment : l'améliorer de la reproduction de la sterne néréis, le renforcement de leurs méthodes de suivis pour mesurer plus finement le succès de reproduction de l'espèce par année et par îlot (province nord) tout en sensibilisant la population à ce projet.	À partir du 15 janvier 2018 (pour une période d'un an)	11,5 millions d'euros (96 800 €)

Programme	Projet	Description	Période	Montant sollicité/ Alloué par l'UE
10^e FED thématique : innovation				
FED	Recettes bénéfiques : vers une autosuffisance alimentaire et durable en milieu insulaire <i>Projet terminé</i>	Le but de ce projet vise à initier une action pérenne avec les acteurs publics et privés pour une alimentation saine et durable basée sur des produits et des savoirs faire locaux bénéfique. Le projet a pu développer des recettes à base de produits locaux faciles à transformer, bonnes pour la santé, respectueuses de l'environnement et peu coûteuses dans le but de changer les habitudes alimentaires des Calédoniens. Vingt-sept cantines du territoire ont été associées au projet. La poursuite de la démarche se poursuit avec la chartre Poursuite de la démarche à travers la chartre "Le bonheur dans ma cantine" inscrit dans le projet éducatif du gouvernement.	À partir de janvier 2017 (pour une période de 18 mois)	19 millions de francs CFP (160 000 €)

3.4.2. Projet développé dans le cadre de la Facilité de coopération technique (TCF 2) de l'Union européenne

En mai 2017, la Nouvelle-Calédonie a été sollicitée par le Bureau de l'Union européenne pour les PTOM du Pacifique afin de soumettre ses propositions au financement de la Facilité de coopération technique (TCF 2). L'action avait pour objectif de contribuer à renforcer les capacités de la Nouvelle-Calédonie pour formuler et mettre en œuvre les stratégies et cadres de développement notamment dans la gestion des programmes de l'UE.



De manière plus détaillée, l'atelier avait pour but :

- d'informer, former et de participer à la construction d'un réseau d'acteurs de la mobilité, notamment avec les représentants des organismes éligibles aux programmes de mobilité européens, et d'encourager la formation de partenariats à l'échelle internationale ;
- de mieux identifier les programmes et les financements de mobilité internationale et les difficultés rencontrées dans le montage de projets ou dans leur mise en œuvre pour proposer des solutions concrètes à la portée des bénéficiaires ;
- d'alimenter les réflexions sur les politiques publiques liées à la mobilité en Nouvelle-Calédonie en prenant en compte les expériences régionales et celles de l'Outre-mer européen.

L'organisation d'un atelier mobilité et jeunesse a été retenue parmi les trois propositions déposées par le SCRRE auprès de la Commission européenne. Le soutien financier de l'Union européenne s'élève à 55 000 euros soit 6,5 millions de francs CFP.

L'atelier mobilité jeunesse Nouvelle-Calédonie, organisé par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie avec le concours du SCRRE, a été tenu pendant trois jours du 10 au 12



octobre 2018 à Nouméa. Il a obtenu la labellisation Erasmus Days, événement organisé sous les Hauts Patronages de monsieur Emmanuel Macron, Président de la République, de la Commission européenne et du Parlement européen et la participation de plusieurs agences Erasmus + en Europe. La labellisation avait pour objectifs d'accroître la visibilité du projet dans le cadre d'une action de promotion du programme Erasmus + dans 201 pays éligibles.

La manifestation a réuni une quarantaine de participants de différentes structures institutionnelles et associatives des secteurs de la jeunesse, de l'éducation et du sport. Au total, 18 présentations décrivant les programmes, ont été données agrémentées par cinq retours d'expériences. Trente intervenants se sont exprimés lors des diverses sessions :

1. le volontariat ;
2. les échanges de jeunes ;
3. les dispositifs de mobilité des professionnels du secteur de la jeunesse ;
4. La formation professionnelle ;
5. les opportunités du programme Erasmus+ ;
6. la promotion de la pratique sportive.

Enfin, deux ateliers de montage de projets ont eu lieu : (i) un atelier de montage de projet « *Jeunesse et Sport* ainsi qu'un (ii) atelier de montage de projet « *Emploi et Formation* ».

Suite à l'organisation de cet atelier avec le soutien de l'Union européenne, il est attendu que l'agence nationale Erasmus + à Bordeaux organise un déplacement à Nouméa courant 2019. Par ailleurs, l'agence nationale Erasmus + Jeunesse et Sport et en contact régulier avec les services du gouvernement volontaires pour diffuser aux participants les actualités sur le programme.

3.5. Nouvelle proposition de Décision d'Association Outre-mer

Une nouvelle proposition de Décision du Conseil (DAO) a été publiée par la Commission européenne le 14 juin 2018. Elle s'inscrit dans le contexte du cadre financier pluriannuel (CFP) 2021-2027, dont les grandes lignes ont été présentées dans la communication du 2 mai 2018 de la Commission européenne intitulée «Un budget moderne pour une Union qui protège, qui donne les moyens d'agir et qui défend».

La proposition prévoit une date d'application de la DAO à partir du 1er janvier 2021. Elle est présentée pour une Union à 27 États membres, et ne concerne pas les 12 pays et territoires d'outre-mer (PTOM) liés au Royaume-Uni, compte tenu de la notification par le Royaume-Uni de son intention de se retirer de l'Union européenne.

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie est associé aux négociations par l'intermédiaire des autorités françaises (le SGAE) et contribue aux instructions françaises pour le groupe « ACP » au Conseil. L'OCTA a répondu à la consultation publique dans le cadre d'un document commun à tous les PTOM (Hors Groenland). Des courriers ont également été adressés aux ministres compétents à Paris concernant le niveau de soutien financier en faveur des PTOM.

Les négociations ont démarré sous présidence autrichienne et se poursuivront début 2019 sous présidence roumaine.

M. Ponga, Député européen, a été nommé rapporteur sur cette proposition de DAO. Son rapport a été adopté le 31 décembre 2018 en Commission Développement.

3.6. Banque européenne d'investissement

La BEI finance certains projets d'investissement en Nouvelle-Calédonie à travers des prêts, des prises de participation et des garanties gérés au travers des institutions financières territoriales. La BEI n'a cependant pas accordé de crédit à la Nouvelle-Calédonie depuis l'octroi d'un prêt de 2,4 milliards de F.CFP pour le Médipôle de Koutio en 2014.

3.7. Aide humanitaire d'urgence

La Nouvelle-Calédonie n'a pas fait appel au dispositif d'aide humanitaire et d'urgence en 2016 et 2017.

3.8. Soutien supplémentaire en cas de fluctuations à court termes des recettes d'exportation

La Nouvelle-Calédonie n'a pas été éligible à ce soutien en 2016 et 2017, selon les critères définis dans l'annexe V de la DAO.

3.9. Visibilité de l'aide européenne

- **Quinzaine du cinéma européen**

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a proposé la 9^{ème} édition de la Quinzaine du cinéma européen en novembre 2018. Chaque film de la programmation, inédit sur les écrans calédoniens, a été récemment produit par un pays européen. La fréquentation est encore élevée en 2018 avec 5 293 spectateurs.

Cette année, des spots vidéo relatifs à l'action de l'Union européenne en Nouvelle-Calédonie ont été diffusés avant chaque début de film. Les spots d'une durée d'une minute à visée informative couvraient les thèmes suivants :

- La présentation de l'Union européenne dans le quotidien des calédoniens ;
- La préservation du « Caillou » à travers le programme de financement BEST ;
- Le 11eme FED territorial avec l'emploi, l'insertion et la formation professionnelle ;
- L'ouverture de l'Europe à destination de la jeunesse calédonienne au travers du programme d'Erasmus+.



Ces vidéos pourront également être utilisées sur les réseaux sociaux, la télévision calédonienne ou déclinées sous forme de messages radiophoniques.



4. Perspectives de programmation pour les années à venir

La deuxième demande de décaissement du 11^{ème} FED territorial a été déposée en novembre 2018 et le second versement de l'UE pour ce programme est prévu au premier trimestre 2019. Ce financement permettra sur l'année 2018 de renforcer la mise en œuvre de la Stratégie sectorielle « Emploi et insertion professionnelle » en collaboration étroite avec les provinces et les entreprises.

La Revue annuelle d'exécution (RAE) 2018 devra être validée en juin 2019 pour accompagner la troisième demande de décaissement du programme. Ce troisième décaissement sera en partie conditionné à l'atteinte des résultats fixés dans le cadre de l'évaluation de la performance de la Stratégie dont l'actualisation est en cours suite aux difficultés rencontrées dans le décaissement de la deuxième tranche du FED. Ce troisième décaissement sera également étudié à l'aune de l'avancée sur la mise en œuvre du Plan de réforme des finances publiques (une mission d'évaluation est prévue en 2018).

Concernant le 11^{ème} FED régional, pour lequel la Nouvelle-Calédonie est ordonnateur régional, est arrivée à son terme au premier trimestre 2018.

Le projet PROTEGE (programme régional océanien des territoires pour la gestion durable des écosystèmes) bénéficie d'une enveloppe de 36 millions € dans le cadre du 11^{ème} FED.

La phase de programmation a été initiée en 2015 et a permis de sélectionner 4 secteurs d'intervention prioritaires pour les PTOM : l'agro-écologie et la forêt, la pêche et l'aquaculture durables, la gestion de l'eau, la lutte contre les espèces envahissantes. Enfin les activités à conduire par thématiques dans les territoires ou à l'échelle régionale ont été déclinées.

Le projet PROTEGE s'attache en outre, à améliorer la coordination avec le 11^{ème} FED pour les pays ACP du Pacifique tant au niveau des thématiques choisies (ci-dessus) que dans les principes de gouvernance du programme des PTOM.

Le document de programmation et la convention de financement du 11^{ème} FED régional ont été signés à Bruxelles à l'occasion du 16^e Forum UE-PTOM en février et à Nouméa en mars 2018.

La phase de programmation s'est conclue par la signature de la convention de délégation entre l'UE d'une part, la CPS et le PROE d'autre part le 26 octobre 2018.

Cette ultime étape suggère un lancement rapide du programme PROTEGE avec le recrutement de l'équipe projet (le chef de projet), le travail en début d'année 1 sur les plans d'actions est prévu, il s'agira de préparer la tenue du 1^{er} Comité de pilotage rassemblant les exécutifs des territoires à Nouméa en avril 2019 pour officialiser le lancement du programme.

Concernant le programme thématique « tous PTOM » du 11^{ème} FED, il se divise en deux composantes : un programme thématique tous PTOM et des mesures de soutien à l'OCTA.

Le programme thématique tous PTOM portera sur l'énergie durable et le changement climatique, y compris la réduction des risques de désastres. Ce choix a été entériné en février 2015. Le sommet des ministres de l'énergie et la réunion du *Partnership Working Party* (PWP) environnement organisés en juin 2016 ont permis de progresser dans le processus de programmation. Une première mission d'Assistance technique a démarré fin 2016, dont la qualité insatisfaisante a conduit au remplacement du chef d'équipe en juin 2017. Le processus de programmation a pu être finalisé fin 2018.

Les mesures de soutien de l'OCTA ont fait l'objet de discussions sur les modalités de mise en œuvre de 2016 à 2017. La solution retenue en juillet 2017 est celle d'une subvention opérationnelle, qui co-financera les frais du bureau (3 personnes) et ceux des activités de l'association (formation, conférence, études, ...). Il est attendu que la partie A et le document d'action (qui concerne uniquement les deux prochaines années) puissent être approuvés au dernier trimestre 2017. Un co-financement sera apporté par le FED à hauteur de 80%, (2,2 millions d'euros de subvention). Un plan de travail pour 2018 et 2019 a été élaboré. Ces mesures de soutien devraient démarrer au 1^{er} trimestre 2018.

5. Dialogue entre l'Ordonnateur territorial et les ANG et coordination des donateurs

5.1. Dialogue dans le PTOM entre l'ordonnateur territorial et les acteurs non gouvernementaux

Dans le cadre du 11^{ème} FED territorial, et plus particulièrement de la rédaction et de la validation de la Revue annuelle d'exécution de la Stratégie territoriale emploi et insertion professionnelle, l'ordonnateur territorial a été associé aux échanges avec les interlocuteurs non gouvernementaux de la DTE et de la DFPC, notamment dans le cadre de la tenue du Comité Consultatif de la Formation Professionnelle (CCFP) et de la Commission Consultative du Travail et du Conseil du Dialogue Social (CCT et CDS).

Les groupes de travail techniques inter-PTOM mis en place pour la formulation du 11^{ème} FED régional comprenaient essentiellement des techniciens des collectivités territoriales, notamment des provinces et des établissements publics. Étaient aussi associés la CPS, le PROE et des partenaires associatifs traditionnels sur les thématiques du programme. Le travail de formulation a donc encouragé les échanges avec l'OT mais aussi renforcé les liens entre les PTOM. Tout au long de la préparation de la convention de délégation du 11^{ème} FED régional les ANG calédoniens ont été sollicités par les organisations régionales pour contribuer à la réalisation du plan d'action en année 1 du projet PROTEGE.

En 2018, les structures des secteurs jeunesse et éducation ont été impliquées dans la définition des objectifs de l'atelier mobilité jeunesse organisé par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie avec le soutien de l'Union européenne.

L'ordonnateur territorial est également sollicité de manière très régulière par les acteurs non gouvernementaux afin de savoir si leurs projets peuvent être éligibles à des financements ou s'intégrer dans des programmes européens.

5.2. Coordination des donateurs

L'Union européenne est le seul partenaire financier pour la Nouvelle-Calédonie, qui bénéficie également de fonds en provenance de son État-membre, la France.

Le service de la coopération régionale et des relations extérieures du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie favorise un dialogue régulier entre l'État et les services de la Commission européenne afin de multiplier les synergies.

Par ailleurs, le 12^{ème} comité de suivi « France – PTOM FR », créé en 2010 à l'initiative de la Nouvelle-Calédonie, s'est réuni en septembre 2018 à la Maison de la Nouvelle-Calédonie à Paris, en présence de la Ministre des Outre-mer, Madame Girardin, et de la Secrétaire Générale des Affaires Européennes, Madame Gaudin. Ce comité avait pour objectif d'échanger sur les principales attentes des PTOM et de l'État concernant la prise en compte

des PTOM dans les négociations du prochain Cadre financier pluriannuel et de la nouvelle proposition de DAO.



Conclusion

La coopération entre la Nouvelle-Calédonie et l'Union européenne continue de s'articuler prioritairement autour de valeurs partagées et de secteurs d'intérêts communs tels que la protection et la valorisation de l'environnement et des ressources naturelles avec les 10^{ème} et 11^{ème} FED régionaux et le programme BEST, la transition énergétique avec le programme du 11^{ème} FED thématique, mais aussi la protection des populations fragiles ou discriminées et la promotion de l'éducation et de la jeunesse à travers le 11^{ème} FED territorial et le programmes Erasmus +.

En 2019, la Nouvelle-Calédonie poursuivra la mise en œuvre de la SEIP-NC soutenue par le 11^{ème} FED territorial et accueillera la mission d'évaluation de sa gestion des finances publiques (PEFA). Elle accueillera le Comité de pilotage de lancement du 11^{ème} FED régional et à la poursuite et l'évaluation intermédiaire des réalisations du FED territorial.

Par ailleurs, la Nouvelle-Calédonie continuera de défendre activement auprès des institutions européennes et aux cotés de la France la modernisation de son partenariat avec l'UE dans le cadre de la poursuite et finalisation des négociations de la nouvelle proposition de Décision d'Association outre-mer et du cadre financier pluriannuel pour la période post 2020. Elle veillera aussi à la prise en compte de son positionnement dans le cadre des négociations lancées cette année sur l'accord Post Cotonou. Le prochain Forum UE-PTOM qui se tiendra en février 2019 en Polynésie française constituera une étape importante pour le futur du partenariat et abordera en profondeur les problématiques liées à l'intégration régionale des PTOM.

Liste des annexes

- Annexe 1 : Revue annuelle d'exécution 2018 de la politique sectorielle
- Annexe 2 : Fiches programmes de l'OCTA
- Annexe 3 : Fiches projets
- Annexe 4 : Bilan de la 9^e édition de la Quinzaine du cinéma européen